

Remerciements

Mes remerciements vont en premier lieu à Pierre-Yves Duchemin, mon directeur de mémoire, qui m'a guidée et aidée tout au long de mon stage. Il me faut aussi exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont bien voulu prendre le temps de répondre à mes questions : Daniel Moulinet, l'auteur du *Guide bibliographique des sciences religieuses* sur lequel j'ai travaillé, Fabienne Queyroux, Emmanuelle Bermès et Gautier Poupeau, Frédéric Martin, Florent Palluault Florence Clavaud, Marie-Françoise Defosse, Marie-Hélène Prévost, Marie-Laure Prévost, Jacques Poucet, Elisabeth Noël et Valérie Game.

Résumé :

La bibliothèque de Fels a entrepris de mettre en ligne le *Guide bibliographique des sciences religieuses* de Daniel Moulinet, à la demande de celui-ci. Ce projet a été mené avec la volonté de mettre en évidence les difficultés et les enjeux d'une telle publication sur Internet, et ce, avant que la bibliothèque ne s'attelle à la construction d'un portail documentaire. Ce mémoire examine les aspects juridiques et techniques du projet, et envisage ses possibilités de développement.

Descripteurs :

Bibliographie -- Informatique

Description archivistique encodée

Droit d'auteur

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract :

Fels Library (in the Catholic Institute of Paris) decided to publish Daniel Moulinet's *Guide bibliographique des sciences religieuses*, a critical bibliography about religion. This project is meant to highlight problems and stakes linked with online publication before the construction of a web portal for the library. This essay studies the legal and technical parts of the project and try to image its possible development.

Keywords :

Bibliography – Data processing

Encoded Archival Description (Document type definition)

Copyright

Sommaire

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>7</u>
<u>PARTIE 1 : PRÉSENTATION DU GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE DES SCIENCES RELIGIEUSES.....</u>	<u>9</u>
1. PRÉSENTATION MATÉRIELLE ET CONTENU.....	9
1.1. <i>La version papier.....</i>	<i>9</i>
1.2. <i>La version informatique.....</i>	<i>10</i>
2. DIFFICULTÉS INHÉRENTES À L'ÉTAT DU GUIDE AU DÉBUT DU PROJET.....	13
2.1. <i>Problèmes liés au contenu du Guide.....</i>	<i>13</i>
2.2. <i>Difficultés juridiques.....</i>	<i>13</i>
<u>PARTIE 2 : LE DROIT DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET LES DOCUMENTS NUMÉRIQUES.....</u>	<u>15</u>
1. RAPPELS SUR LE DROIT D'AUTEUR.....	15
1.1. <i>Définitions.....</i>	<i>15</i>
1.2. <i>Adaptation du droit d'auteur aux œuvres publiées sur Internet.....</i>	<i>17</i>
2. ÉVOLUTIONS DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.....	18
3. UN CAS CONCRET.....	20
<u>PARTIE 3 : PROBLÉMATIQUES TECHNIQUES RELATIVES À LA MISE EN LIGNE D'UN GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE.....</u>	<u>23</u>
1. CHOIX D'UNE DTD.....	23
1.1. <i>BiblioML.....</i>	<i>25</i>
1.2. <i>Metadata Object Description Schema (MODS).....</i>	<i>26</i>
1.3. <i>Text Encoding Initiative (TEI).....</i>	<i>27</i>
2. UNE UTILISATION INATTENDUE DE L'EAD.....	29
2.1. <i>La DTD EAD : bref historique.....</i>	<i>29</i>
2.2. <i>L'EAD en bibliothèque.....</i>	<i>30</i>
2.3. <i>Le choix de l'EAD dans le cadre du projet de mise en ligne du Guide bibliographique.....</i>	<i>32</i>
2.3.1. <i>Étude du point de vue théorique.....</i>	<i>32</i>

2.3.2. Étude du point de vue pratique.....	35
3. LE GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE EN EAD.....	36
3.1. Encodage.....	36
3.1.1. Outil.....	36
3.1.2. Procédures.....	38
3.2. Publication.....	39
<u>PARTIE 4 : VALORISER LE GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE DES SCIENCES RELIGIEUSES EN LIGNE.....</u>	<u>42</u>
1. CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE.....	42
1.1. <i>Le Guide bibliographique en ligne, un outil unique</i>	42
1.2. <i>Communiquer</i>	44
2. OUVRIR DES PERSPECTIVES.....	45
2.1. <i>Vers un portail documentaire</i>	45
2.1.1. <i>Qu'est-ce qu'un portail?</i>	45
2.1.2. <i>Fédérer l'accès aux ressources en ligne</i>	46
2.2. <i>Archives ouvertes en sciences religieuses</i>	46
2.2.1. <i>La notion d'archives ouvertes (AO)</i>	46
2.2.2. <i>Les origines des archives ouvertes</i>	48
2.2.3. <i>Archives ouvertes et bibliothèques</i>	48
2.2.4. <i>Archives ouvertes dans les bibliothèques de l'ICP</i>	49
2.2.4.1. <i>Qu'est-ce que le protocole OAI-PMH ?</i>	50
2.2.4.2. <i>Un entrepôt OAI pour les bibliothèques de l'ICP ?</i>	51
2.2.4.3. <i>Des perspectives à long terme</i>	53
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>56</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE.....</u>	<u>59</u>
<u>TABLE DES ANNEXES (VOLUME 2).....</u>	<u>68</u>

Introduction

L'Institut catholique de Paris (ICP), qui est l'une des cinq universités catholiques privées de France, dispose de plusieurs bibliothèques spécialisées et d'une bibliothèque universitaire, de taille plus importante, qui dessert l'ensemble des six facultés que compte l'Institut. Cette bibliothèque universitaire, dite bibliothèque de Fels, met à disposition à ses lecteurs un fonds important (600 000 volumes dont 450 000 livres), essentiellement orienté vers la théologie et les sciences religieuses, mais aussi très varié, puisque la bibliothèque possède des manuscrits, des livres anciens, des tablettes cunéiformes, ainsi qu'un grand nombre de photographies, de cartes, d'atlas et de plans.

Si la bibliothèque de Fels est ancienne – elle a été fondée en 1875 –, elle n'en est pas moins tournée vers l'avenir, et s'intéresse de près au développement des technologies numériques. La direction travaille notamment à l'élaboration d'un projet de portail documentaire. Ce vaste chantier est à l'origine du projet de mise en ligne du *Guide bibliographique des sciences religieuses* de Daniel Moulinet¹, projet de moindre ampleur, qui a pour but de poser des jalons pour la construction du portail : d'emblée, le *Guide* dans sa version en ligne a en effet été présenté comme la première brique du futur portail.

Dans cette perspective, ce mémoire vise à analyser les difficultés posées par un tel projet, mais aussi à montrer quelles opportunités il offre et quels enjeux il rencontre. « L'environnement numérique exige plus de compétences techniques, pas seulement pour effectuer les travaux bibliothéconomiques ou éditoriaux eux-mêmes, mais aussi pour pouvoir faire les bons choix stratégiques pour son établissement », affirme Christian Lupovici². Il met en avant deux aspects essentiels, qui doivent structurer la réflexion autour d'un projet tel que la mise en ligne du *Guide bibliographique* : d'une part, les difficultés concrètes auxquelles on se heurte tout au long du travail de conception, difficultés qui sont effectivement

¹ Daniel Moulinet a confié les fichiers constitutifs du *Guide bibliographique des sciences religieuses* à la bibliothèque de Fels au mois de juillet 2005 en vue de cette mise en ligne.

² Christian LUPOVICI. « L'évolution du rôle des bibliothécaires et des documentalistes dans le cadre de la bibliothèque numérique ». In Fabrice PAPY, *Les bibliothèques numériques*, Paris : Hermès Science Publications : Lavoisier, 2005, p. 31.

d'ordre technique et informatique, mais aussi juridiques : ces deux points constituent, après une rapide présentation du *Guide* objet de notre travail, les deux premiers axes de notre réflexion. D'autre part, Christian Lupovici, qui évoque des « choix stratégiques », souligne à juste titre qu'un tel projet ne doit pas être isolé, mais s'inscrire dans une politique plus large, ce qui a deux conséquences majeures : en premier lieu, le choix des solutions à adopter pour répondre aux problèmes pratiques évoqués plus haut doit être fait en songeant non seulement au projet en lui-même, mais aussi à ses suites éventuelles. En second lieu, le projet doit s'ouvrir sur des perspectives d'évolution et de développement : c'est sur ce dernier point que porte la dernière partie de notre travail.

Partie 1 : Présentation du Guide bibliographique des sciences religieuses

1. Présentation matérielle et contenu

Le *Guide bibliographie des sciences religieuses* est le fruit d'un long travail de collecte réalisé par l'auteur, Daniel Moulinet, tout au long de ses années d'enseignement et de recherche. Le projet de transformer la somme importante d'informations bibliographiques ainsi acquises en un livre est né, comme l'explique l'abbé Moulinet, « dans le cadre du cours d'initiation bibliographique professé, en collaboration avec Philippe Mercier, professeur d'exégèse de l'Ancien Testament, à la Faculté de théologie de l'Université catholique de Lyon et destiné en priorité aux étudiants entamant une recherche doctorale »³.

1.1. La version papier

Le *Guide* dans sa version papier a été publié en 2000. Il s'agit d'un ouvrage d'environ 500 pages, comprenant deux parties distinctes : une première partie intitulée « quelques principes de base » contient des indications sur la manière d'utiliser le *Guide* et sur les règles de rédaction des références bibliographiques ; la seconde partie est constituée par le guide bibliographique lui-même, soit un ensemble de plus de 4 000 références classées par thèmes. Dans les annexes figurent une liste des bibliothèques françaises spécialisées en sciences religieuses, un index des noms d'auteur, un index des revues, un « index des matières contenues dans les revues à orientation bibliographique », et une liste des

³ Daniel Moulinet, *Guide bibliographique des sciences religieuses*, Paris : Salvator, 2000, p. 7.

abréviations utilisées. Enfin, le *Guide* contient une brève introduction, une page de remerciements, et une table des matières assez détaillée.

1.2. La version informatique

Les fichiers Microsoft Word confiés par l'abbé Moulinet à la bibliothèque de Fels ne recouvrent que partiellement cette première édition papier. En effet, la première partie n'y figure pas, pas plus que l'introduction : elles sont remplacées par un fichier « ACCUEIL.doc » intitulé « Comment utiliser ce site ? »⁴. L'auteur n'a pas fourni les annexes. La base de données bibliographiques constitue la masse la plus importante de fichiers. Elle est composée de 612 fichiers Microsoft Word liés les uns aux autres : on peut ainsi appeler les fichiers contenant des références à partir d'un certain nombre de « fichiers plans ». Le détail de ces 612 fichiers est résumé dans le tableau ci-dessous. Un autre tableau, figurant en annexe, présente un décompte approximatif du nombre de références bibliographiques contenues dans le *Guide*.

1. Décompte approximatif du nombre de fichiers Word du *Guide bibliographique* de D. Moulinet

Nom de l'ensemble	Nombre de fichiers	Fichiers plans	Noms des fichiers plans	Fichiers globaux	Nombre de fichiers contenant des références biblio.
Ensemble "Généralités" (code GEN)	15	3	Gen0, Gen1, Gen2.		12
Sous-ensemble "Histoire et théologie des religions" (code HTREL)	10	2	HTREL0, HTREL1	Htrelig	8
Sous-ensemble "Œcuménisme et dialogue interreligieux" (code Oec)	33	9	Oec0, Oec1, Oec11, Oec12, Oec13, Oec14, Oec3, Oec4, Oec5	Oec	24
Sous-ensemble "Philosophie et religion" (code Phi)	12	3	Phi0, Phi1, Phi3	Phi	9
Sous-ensemble "Psychologie et religion" (code PSY)	2	1	PSY1		1
Sous-ensemble "Sociologie religieuse" (Code Soc)	13	3	Soc0, Soc1, Soc3	Socio	10

⁴ Ce fichier « ACCUEIL » existe en trois versions : « ACCUEIL.doc », qui contient une introduction et un plan sans liens, « ACCUEIL.html » et « ACCUEIL1.doc » qui contiennent l'introduction et le plan avec des liens.

Ensemble "Disciplines concernant les relations entre les religions"	70	18			52
Sous-ensemble "Théologie chrétienne en général" (code Chr)	66	5	Chr0, Chr1, Chr3, Chr4, Chr5		61
Sous-ensemble "Catéchèse" (code CATE)	6	2	CATE0, CATE1		4
Sous-ensemble "Congrégations religieuses" (code Cr)	46	3	Cr0, Cr10, Cr20	CR	43
Sous-ensemble "Droit canonique" (code DCAN)	17	2	DCAN0, DCAN1	DCANO N3	15
Sous-ensemble "Églises d'Orient" (code EO)	6				6
Sous-ensemble "Exégèse" (code EXE)	91	9	EXE1, EXE2, EXE3, EXE4, EXE5, EXE14, EXE15, EXE24, EXE34		82
Sous-ensemble "Hagiographie" (code HAG)	11	3	HAG0, HAG1, HAG2	Hagio	8
Sous-ensemble "Histoire de l'art religieux" (code Hart)	19	2	HART1, HART2	Hart	17
Sous-ensemble "Histoire religieuse" (code Hist)	34	7	HIST0, HIST2, HIST3, HIST4, HIST28, HIST41, HIST42	Hist	27
Sous-ensemble "Liturgie" (code LIT)	22	5	LIT0, LIT1, LIT11, LIT15; LIT3	Lit	17
Sous-ensemble "Magistère" (code Mag)	19	4	Mag0, Mag1, Mag12, Mag14		15
Sous-ensemble "Missiologie" (code Miss)	15	4	Miss0, Miss1, Miss4, Miss6		11
Sous-ensemble "Morale" (code Mor)	45	13	Mor0, Mor1, Mor2, Mor3, Mor4, Mor5, Mor6, Mor11, Mor13, Mor21; Mor31, Mor41, Mor62		32
Sous-ensemble "Patristique" (code Patr)	24	5	Patr0, Patr1, Patr2, Patr3, Patr4	Patr	19
Sous-ensemble "Spiritualité chrétienne" (code Spi)	13	3	Spi0, Spi1, Spi3	Spi	10
Sous-ensemble "Groupes religieux d'influence chrétienne" (code GR)	8	1	GR11		7
Ensemble "Christianisme"	442	68			374
Sous-ensemble "Religions primitives" (code RP)	2				2
Sous-ensemble "Religion égyptienne" (code Re / RE)	2				2

Sous-ensemble "Judaïsme" (code JUD)	21	4	JUD0, JUD1, JUD2, JUD4	Juda	17
Sous-ensemble "Religion gréco-romaine" (code RGR)	2				2
Sous-ensemble "Religions orientales" (code Ror / ROR)	36	4	Ror0, ROR1, Ror12, Ror13	Relori	32
Sous-ensemble "Islam" (code ISL)	17	3	ISL0, ISL1, ISL3	Islam	14
Sous-ensemble "Gnosticismes" (code GN)	3	1	GN1		2
Sous-ensemble "Esotérisme" (code ES)	2				2
Ensemble "Autres religions"	85	12			73
Total	612	101			511

En réalité, ce sont donc seulement les 511 fichiers contenant les références bibliographiques qui serviront de base à la version électronique du *Guide*.

En plus des 612 fichiers qui constituent la base bibliographique elle-même, le répertoire contient deux fichiers importants : « SCHEMA.doc » rend compte de l'organisation des fichiers Word les uns par rapport aux autres ; « TABLES.doc » détaille la structure thématique. Ces deux fichiers qui permettent d'appréhender l'ensemble du *Guide* ont été combinés par mes soins en un fichier « tables2.doc », qui signale aussi les doublons et les fichiers absents.

Il faut souligner pour finir que la version informatique du *Guide* telle qu'elle a été fournie par l'auteur est bien plus riche que la version papier, puisqu'elle comporte non seulement des références, mais des rubriques entières qui n'existent pas dans la version publiée (sur les religions égyptiennes et gréco-romaines, par exemple).

2. Difficultés inhérentes à l'état du *Guide* au début du projet

2.1. Problèmes liés au contenu du *Guide*

Même si les fichiers Word ont largement été mis à jour par l'auteur depuis la publication du *Guide* en 2000, un certain nombre de références sont périmées. Cela implique une correction de ces références au moment de l'encodage. Par ailleurs, plusieurs rubriques – notamment parmi celles qui ont été ajoutées après la publication papier – comportent un nombre très réduit de références, voire demeurent vides, l'auteur ne s'étant pas estimé suffisamment compétent pour les enrichir davantage. Il importera donc, dans la mise en place du projet, de réfléchir au devenir de ces cases vides.

Une autre difficulté viendra ralentir l'encodage : il s'agit des doublons. Ceux-ci sont de deux ordres. D'une part, comme on a pu l'observer plus haut dans le tableau 1, la plupart des sous-ensembles thématiques comportent un fichier global, qui rassemblent en un seul fichier toutes les références bibliographiques du sous-ensemble, lesquelles sont par ailleurs reprises dans plusieurs fichiers de plus petite taille rendant compte d'un thème précis. Les fichiers globaux et les fichiers de détail ne se superposent pas parfaitement : des références figurent dans les uns et pas dans les autres, et réciproquement. Il faudra donc prendre en compte les fichiers globaux et les fichiers de détail au moment de l'encodage. D'autre part, un certain nombre de fichiers de détail existent en double (c'est le cas pour la plupart des fichiers du sous-ensemble « Exégèse ») ; comme précédemment, les doubles ne se superposent pas parfaitement, il faut donc tous les utiliser.

2.2. Difficultés juridiques

Le *Guide bibliographique des sciences religieuses* ayant été publié en 2000 a fait l'objet d'un contrat d'édition en bonne et due forme. L'ensemble des droits d'exploitation ayant été cédé à l'éditeur – Salvator, en l'occurrence –, la

bibliothèque ne peut pas mettre en ligne une version électronique du *Guide* sans avoir préalablement obtenu la cession des droits de la part de l'éditeur avec lequel il faut donc négocier.

Par ailleurs, la mise en ligne suppose que, dans l'immédiat et dans l'avenir, la bibliothèque opère des modifications sur le *Guide* pour mettre à jour les références et procéder à l'enrichissement de l'ouvrage. L'établissement doit pour cela obtenir l'autorisation de l'auteur.

Ces complications juridiques, somme toute assez banales, prennent davantage de relief dans le contexte actuel, puisque le droit de la propriété intellectuelle, en France comme dans le monde, est en pleine mutation.

Partie 2 : Le droit de la propriété littéraire et artistique et les documents numériques

1. Rappels sur le droit d'auteur

1.1. Définitions

Le droit de la propriété intellectuelle est un vaste ensemble qui se subdivise en deux branches importantes : d'une part, le droit de la propriété littéraire et artistique, qui nous intéresse ici, et d'autre part le droit de la propriété industrielle.

La France est traditionnellement présentée comme un pays où l'auteur, en tant que créateur, est bien protégé. En effet, le *Code de la Propriété Intellectuelle* (CPI) définit pour l'auteur de toute « œuvre de l'esprit »⁵ un certain nombre de droits. On distingue d'une part les droits moraux, d'autre part les droits patrimoniaux. L'article L121-1 du CPI définit les droits moraux de la manière suivante : « L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible »⁶.

Les droits patrimoniaux « permettent à l'auteur d'obtenir une rémunération ou de déterminer la façon dont l'œuvre sera utilisée »⁷. Il s'agit en premier lieu du

⁵ Article L111-1 du *Code de la Propriété Intellectuelle*, « Livre I, Titre I^{er}. Chapitre 1^{er} : Nature du droit d'auteur ». Disponible sur *Légifrance* [en ligne] : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/VisuArticleCode?commun=CPROIN&code=&h0=CPROINTL.rcv&h1=1&h3=3> (le 5/10/05).

⁶ Article L121-1 du *Code de la Propriété Intellectuelle*, « Livre I, Titre II. Chapitre 1^{er} : Droits moraux ». Disponible sur *Légifrance* [en ligne] : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/VisuArticleCode?commun=CPROIN&code=&h0=CPROINTL.rcv&h1=1&h3=7> (le 5/10/05).

⁷ MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DIRECTION DE LA TECHNOLOGIE. *Educnet : Légamédia*. « Le Droit d'auteur : Quelles autorisations demander ? » (dossier réalisé par Pierre Pérez) [en ligne]. Disponible sur <http://www.educnet.education.fr/juri/auteur3.htm> (le 5/10/05).

droit de reproduction, en second lieu du droit de représentation⁸. Le législateur distingue ces deux types de droit de la manière suivante :

- « La représentation consiste dans la communication de l'œuvre au public par un procédé quelconque »⁹ ;
- « La reproduction consiste dans la fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte »¹⁰.

Un auteur jouit de l'ensemble de ces droits sur son œuvre « du seul fait de sa création »¹¹, et ce, pendant toute sa vie¹². L'article 123-1 précise aussi qu'« au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ». Pour utiliser une œuvre de quelque façon que ce soit, on doit donc obtenir une autorisation écrite de l'auteur ou de ses ayants droit. L'article L122-4 précise que « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque »¹³. On ajoutera que l'utilisation frauduleuse d'une œuvre constitue un délit de contrefaçon, susceptible de poursuites au civil et au pénal¹⁴.

Il convient par ailleurs de rappeler que les droits d'auteur ne s'appliquent pas seulement aux œuvres artistiques, qu'elles soient littéraires, picturales ou musicales. Pierre Pérez le précise dans une note en marge de sa présentation en ligne du droit d'auteur : « Les œuvres protégeables peuvent être très diverses »¹⁵.

⁸ Article L122-1 du *Code de la Propriété Intellectuelle*, « Livre I, Titre II. Chapitre 2 : Droits patrimoniaux ». Disponible sur *Légifrance* [en ligne] :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/VisuArticleCode?commun=CPROIN&code=&h0=CPROINTL.rcv&h1=1&h3=8> (le 5/10/05).

⁹ *Ibid.*, article L122-2.

¹⁰ *Ibid.*, article L122-3.

¹¹ Article L111-1 du *Code de la Propriété Intellectuelle*, « Livre I, Titre I^{er}. Chapitre 1^{er} : Nature du droit d'auteur », *art. cit.*

¹² Article L123-1 du *Code de la Propriété Intellectuelle*, « Livre I, Titre II. Chapitre 3 : Durée de la protection ». Disponible sur *Légifrance* [en ligne] :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/VisuArticleCode?commun=CPROIN&code=&h0=CPROINTL.rcv&h1=1&h3=9> (le 5/10/05).

¹³ Article L122-4 du *Code de la Propriété Intellectuelle*, « Livre I, Titre II. Chapitre 2 : Droits patrimoniaux », chapitre déjà cité.

¹⁴ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DIRECTION DE LA TECHNOLOGIE. *Educnet : Légamédia*. « Le Droit d'auteur : Définition » (dossier réalisé par Pierre Pérez). [en ligne] Disponible sur <http://www.educnet.education.fr/juri/auteur1.htm> (le 5/10/05).

¹⁵ *Ibid.*

Le CPI donne une liste des « œuvres de l'esprit » protégeables dans son article L112-2¹⁶.

1.2. Adaptation du droit d'auteur aux œuvres publiées sur Internet

Les définitions énoncées ci-dessus sont valables pour les œuvres publiées sur Internet comme pour toute autre. En effet, comme le soulignent les auteurs du *Guide pratique du droit d'auteur sur Internet*, « les spécificités de l'Internet n'en font pas pour autant une zone de non droit, en particulier vis-à-vis du droit d'auteur. Conçu pour favoriser la production intellectuelle en réservant à l'auteur un monopole d'exploitation sur son œuvre, ce droit n'est en aucune façon limité par la nature du support de diffusion »¹⁷.

Michel Vivant et Agnès Maffre-Baugé affirment même que « le passage du monde physique au monde virtuel, de l'analogique au numérique, ne crée pas ici de réels problèmes. [...] Le support est juridiquement indifférent »¹⁸. L'adaptation du droit d'auteur aux œuvres en ligne ne semble donc pas poser concrètement de grandes difficultés.

Il faut cependant nuancer une telle affirmation et souligner que la publication en ligne entraîne une internationalisation qui ne simplifie pas les questions de droit : « Le défi de l'internationalisation est majeur, car les systèmes juridiques sont et demeurent nationaux pour une situation qui, elle, est radicalement internationale »¹⁹. La réponse la plus évidente à ce défi, suivant les deux juristes, est de travailler « à défaut d'uniformisation (irréaliste) des droits, [à] une harmonisation de ceux-ci »²⁰. En attendant, c'est toujours la loi du pays dans lequel a été commis le délit qui s'applique.

¹⁶ Voir article L112-2 du *Code de la Propriété Intellectuelle*, « Livre I, Titre I^{er}. Chapitre 2 : Œuvres protégées ». Disponible sur *Légifrance* [en ligne] :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/VisuArticleCode?commun=CPROIN&code=&h0=CPROINTL.rcv&h1=1&h3=4>

(le 5/10/05)

¹⁷ Pierre PEREZ, Grégoire JOCQUEL, Jean-François GILOT, Philippe AMBLARD. *Guide pratique du droit d'auteur sur Internet*. [en ligne] Disponible sur <http://www.educnet.education.fr/juri/droitauteur/droitauteursurInternet2.pdf> (le 5/10/05), p.1.

¹⁸ Michel VIVANT, Agnès MAFFRE-BAUGÉ. *Internet et la propriété intellectuelle : le droit, l'information et les réseaux*. Paris : IFRI, 2002, p.44.

¹⁹ Michel VIVANT, Agnès MAFFRE-BAUGÉ. *Op. cit.* p. 51.

²⁰ Michel VIVANT, Agnès MAFFRE-BAUGÉ. *Op. cit.* p. 53.

2. Évolutions du droit de la propriété littéraire et artistique

L'harmonisation à l'échelle mondiale des systèmes juridiques en matière de droit d'auteur ne se fait pas sans peine. En effet, traditionnellement, deux principes s'affrontent : d'une part, celui du « droit d'auteur », d'autre part, celui du « *copyright* ». La différence fondamentale entre ces deux approches réside dans la détermination de la personne à protéger : pour les pays de « droit d'auteur » (les pays romano-germaniques, dont la France), c'est avant tout l'auteur qu'il faut protéger. Dans les pays de « *copyright* » (les pays anglo-saxons), « l'auteur n'est pas reconnu comme une pièce majeure du dispositif légal (c'est l'investisseur qui est le personnage-clé) »²¹. Michèle Battisti préfère dire que, dans les pays de « *copyright* », le « centre de gravité » se situe « autour de l'œuvre », « le plus indépendamment de son auteur »²².

Cependant, on constate une évolution globale de la protection des auteurs dans le monde qui permet à Michèle Battisti de parler d'un « rapprochement des systèmes juridiques »²³. Cette tendance est illustrée par plusieurs textes. Concernent la France :

- le traité sur le droit d'auteur et le traité sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)²⁴, adoptés en 1996, qui tendent à réduire la portée des exceptions au droit d'auteur ;
- la directive européenne 2001/29/CE du 22 mai 2001 « sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information » (directive DADVSI)²⁵, qui propose un cadre assez conforme

²¹ Michel VIVANT et Agnès MAFFRE-BAUGÉ. *Op. cit.* p. 17.

²² Michèle BATTISTI. « Le droit d'auteur, un obstacle à la liberté d'information ? ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 49, n°6. Paris : 2004, p. 31.

²³ Michèle BATTISTI. *Art. cit.* p. 34.

²⁴ Voir sur le *Site de l'OMPI* [en ligne] les pages relatives au traité sur le droit d'auteur et au traité sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes aux adresses suivantes : <http://www.wipo.int/treaties/fr/ip/wct/index.html> et <http://www.wipo.int/treaties/fr/ip/wppt/index.html> (consultées le 8/11/05).

²⁵ Le texte de cette directive est disponible sur le site *EUR-Lex* [en ligne], à l'adresse : http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2001/l_167/l_16720010622fr00100019.pdf (consulté le 8/11/05).

- à la législation française actuelle, quoique adapté à la société de l'information, cadre assorti d'une série de 20 exceptions facultatives ;
- le projet de loi de transposition de cette directive dans la loi française, adopté en conseil des ministres le 12 novembre 2003²⁶, et vivement dénoncé, entre autres, par les associations professionnelles de bibliothécaires, documentalistes et archivistes. En effet, le gouvernement se propose de n'adopter que deux des exceptions proposées par la directive²⁷, privant ainsi bibliothèques et universités de l'espoir de voir enfin les impératifs liés à leurs missions pris en compte par la loi, que ce soit sous forme d'exceptions aménageant les textes pour permettre le libre exercice de la citation et de l'analyse dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, et pour autoriser les copies nécessaires à l'exercice des missions de diffusion et de conservation des bibliothèques, ou sous forme d'une loi positive (la « loi sur les bibliothèques » que Michèle Battisti appelle de ses vœux²⁸). De plus, le projet de loi accorde aux mesures techniques de protection (ou DRM, pour *Digital Rights Management*) une importance accrue, ce que plus d'un jugent menaçant pour la liberté de l'information.

De plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer non seulement ce projet de loi, mais aussi une évolution globale, qui irait vers une « privatisation de la connaissance »²⁹, l'évolution des systèmes juridiques sous l'influence des « *copyright extremists* » remettant en cause l'équilibre fondamental du droit d'auteur, qui repose sur l'existence d'un domaine public fort et la garantie pour les utilisateurs, par le biais des exceptions, d'un certain nombre de droits (comme le droit à la copie privée)³⁰.

L'émergence d'un droit d'auteur déséquilibré en faveur des auteurs est particulièrement inquiétante pour les bibliothèques : en effet, celles-ci assurent à

²⁶ Le texte du projet de loi est disponible sur le *Site du ministère de la culture* [en ligne] à l'adresse : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/communiq/aillagon/droitdauteur1103.pdf> (consulté le 8/11/05).

²⁷ L'une en faveur des personnes handicapées, l'autre en faveur des établissements dépositaires du dépôt légal.

²⁸ Michèle BATTISTI. « La transposition de la directive européenne sur le droit d'auteur ». In : *Congrès de l'International Association of Law Library*. Fiesole (Italie), 5 septembre 2005. [en ligne] Disponible sur le *Site de l'ADBS* à l'adresse : http://www.adbs.fr/site/publications/droit_info/IALL.php (consulté le 8/11/05).

²⁹ Voir Anne-Marie BERTRAND. « Les lecteurs, le droit et l'argent ». In : *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.49, n°6. Paris : 2004, p. 48.

³⁰ Hervé LE CROSNIER. « Les droits de la propriété intellectuelle sont en danger ». In : *Site de VECAM* [en ligne], disponible sur : http://www.vecam.org/article.php?id_article=437 (consulté le 8/11/05).

tous le libre accès à l'information et à la connaissance, ainsi que le développement de la « lecture socialisée »³¹, toutes choses que le verrouillage technique de l'accès aux œuvres, accompagné par des lois assurant un « niveau de protection élevé »³², remet en question. Une telle évolution apparaît pourtant presque inéluctable, puisque la législation relative au droit d'auteur est intimement liée à des enjeux économiques importants, le poids des « industries culturelles » ne cessant d'augmenter. Il paraît donc difficile d'aller contre le mouvement, encouragé par de si puissants lobbies, qui vise à un accroissement de la protection des auteurs, mais aussi des investisseurs dans le domaine culturel.

Pourtant, un certain nombre d'initiatives se font jour, notamment dans la sphère Internet : des systèmes alternatifs, comme le *copyleft*, l'*Open Source*, ou les *licences Creative Commons*, se développent ; toutefois, ils restent encore à la marge.

Le poids des bibliothèques dans ce débat reste faible. En attendant un éventuel changement de tendance, elles doivent se montrer prudentes et se prémunir contre d'éventuelles poursuites par un scrupuleux respect du droit d'auteur.

3. Un cas concret

Comme nous l'avons souligné plus haut, les droits de reproduction et de représentation pour le *Guide bibliographique des sciences religieuses* sont actuellement détenus à titre exclusif par l'éditeur Salvator, celui-ci ayant seul la faculté de transmettre ces droits à un tiers. Le contrat signé le 30 juin 1999 par Yves Briend, président directeur général de Salvator, et Daniel Moulinet, l'auteur, précise en outre que pour la publication d'une nouvelle version du *Guide*, le consentement préalable de l'éditeur est requis.

Cela implique que la bibliothèque de Fels doit obtenir, préalablement à la mise en ligne d'une version même mise à jour du *Guide*, la cession des droits

³¹ *Ibid.*

³² « Directive européenne sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information », *op. cit.*, considérant 9.

d'exploitation afférents à cette œuvre. L'étendue de cette cession, tout comme la contrepartie financière, sont négociables.

Il est très important de définir, avant d'entamer quelque négociation que ce soit, les besoins de la bibliothèque, et ce, de la façon la plus précise possible. On peut se fonder pour cela sur la définition que Valérie Game donne des limites d'une cession de droits : « Le domaine des droits cédés doit être délimité :

- quant à son étendue [...] ;
- quant à sa destination [...] ;
- quant au lieu [...] ;
- quant à sa durée »³³.

Les besoins de la bibliothèque de Fels peuvent dès lors se résumer ainsi :

Étendue des droits à acquérir (supports concernés)	Enregistrement sur tous supports numériques, reproduction sur papier.
Destination des droits à acquérir	Diffusion gratuite sur les réseaux (Intranet, Internet), extraction possible d'une partie des références dans un but pédagogique, ou pour l'usage privé du copiste.
Lieux concernés	Le monde entier (du fait de la diffusion sur Internet).
Durée de la cession	Toute la durée de protection de l'œuvre, soit 70 ans après le décès de l'auteur dans la législation actuelle.
Autres besoins	La bibliothèque a besoin de mettre à jour les références contenues dans le <i>Guide</i> . Elle envisage de l'enrichir par l'ajout de nouvelles références. Elle entend se réserver le droit de ne pas mettre le <i>Guide</i> en ligne en cas de difficultés d'ordre financier ou technique.

Dans les faits, l'obtention d'un accord de principe de l'éditeur était la priorité : un refus absolu condamnait le projet. Il faut ajouter que, la bibliothèque de Fels ne disposant pas de gros moyens financiers, la négociation sur le prix de la cession des droits d'exploitation était un autre point important. Le refus de l'éditeur de procéder à une cession gratuite des droits d'exploitation du *Guide*, conformément aux exigences de l'auteur, par ailleurs créancier de son éditeur, semblait donc nous conduire à une impasse. L'intervention de l'auteur a débloqué

³³ Valérie GAME. « Approche du droit de la propriété littéraire et artistique ». Support de cours pour le stage « Aspects juridiques de la numérisation en bibliothèque », Paris, Bibliothèque nationale de France, 6 et 13 octobre 2005. Document diffusé auprès des stagiaires.

la négociation, qui a abouti à un accord sur une redevance annuelle, versée à partir de la date de mise en ligne du *Guide*. Le contrat, rédigé par l'éditeur, doit être présenté au recteur de l'Institut catholique de Paris³⁴.

Par ailleurs, la bibliothèque de Fels a demandé à l'auteur un certain nombre d'autorisations : en effet, la mise à jour des références, tout comme l'enrichissement du *Guide* par l'ajout de nouvelles références pourraient être considérées comme une atteinte à l'intégrité de l'œuvre. Un accord oral de l'auteur ne pouvait pas suffire : il a donc été procédé à la rédaction d'un deuxième contrat, signé par l'auteur et par le recteur de l'Institut catholique de Paris³⁵.

³⁴ La directrice des bibliothèques de l'Institut catholique ne peut pas s'engager juridiquement au nom de l'établissement. C'est au recteur que revient cette charge.

³⁵ À la demande de l'auteur et de l'éditeur, les contrats, jugés confidentiels, ne figurent pas dans le présent mémoire.

Partie 3 : Problématiques techniques relatives à la mise en ligne d'un guide bibliographique

Le projet de mise en ligne du *Guide bibliographique des sciences religieuses* repose sur la volonté de mettre à la disposition du public en accès libre sur Internet un outil qui offre, par rapport à la version primaire, des facilités de consultation, notamment en permettant des recherches par index. Par ailleurs, le *Guide* une fois mis en ligne pourra être plus aisément mis à jour et enrichi, opérations lourdes dans le monde du papier puisqu'elles se traduisent par une réédition.

La mise à disposition au public sur Internet peut se faire dans de multiples formats : il fallait donc définir en premier lieu un certain nombre d'options techniques. D'emblée, XML (*eXtensible Markup Language*) a été choisi. En effet ce métalangage présente bien des avantages :

- il est « extensible », c'est-à-dire d'une utilisation très souple ;
- il est cependant clairement défini par une « grammaire », qui permet aux parseurs XML de juger si un document XML est « bien formé » ;
- il n'utilise que des caractères ASCII, et est donc indépendant de toute plateforme logicielle ;
- enfin, le principe de marquage, ou balisage, qui enrichit le texte brut, constitue sa principale valeur ajoutée³⁶.

1. Choix d'une DTD

³⁶ Pour plus de détails, voir :

- WORLD WIDE WEB CONSORTIUM. Page « *eXtensible Markup Language* ». In : *Site du W3C*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.w3.org/XML/> (consulté le 18/11/05).
- MICHARD Alain. *XML. Langage et applications*. Paris : Eyrolles, 1999.
- RUSTY HAROLD Elliotte, MEANS W. Scott. *XML in a nutshell. Manuel de référence*. 2e éd. Paris : O'Reilly, 2002.

Il existe plusieurs types de « langages » XML créés pour des usages particuliers : ce sont les DTD (*Document Type Definition*) et les schémas XML. Schémas et DTD, qui définissent la « validité » d'un document, sont aussi des standards qui garantissent aux documents qui les utilisent un maximum d'interopérabilité. La communauté des bibliothèques utilise un certain nombre de DTD et de schémas XML, parmi lesquels TEI³⁷, EAD³⁸, BiblioML³⁹, et MODS⁴⁰. Cependant, il n'existe aucune DTD ni aucun schéma spécifiquement prévu pour l'encodage d'un guide bibliographique ou d'une bibliographie. Il fallait donc opérer un choix parmi des standards plus ou moins appropriés. Ce choix ne pouvait pas être purement théorique, puisqu'il prenait place en amont d'un projet tout à fait concret, et il devait compte tenir compte d'un certain nombre de paramètres :

- Le peu de moyens financiers dont disposait le projet impliquait le choix d'une solution simple d'un point de vue technique ; il fallait aussi, de ce fait, tenir compte des facilités de publication.
- Le schéma ou la DTD retenu(e) devait pouvoir intégrer les spécificités du *Guide* qui contient des notices bibliographiques, enrichies par des commentaires et des sommaires ; certaines de ces notices sont liées entre elles (collections / ouvrages appartenant à des collections, par exemple) ; d'autres concernent des ressources en ligne, auxquelles on devrait pouvoir accéder directement depuis le *Guide* en ligne. Notons enfin que le *Guide* est fortement structuré : les références sont classées par rubriques thématiques, et l'on recense jusqu'à sept niveaux de profondeur hiérarchique.
- Le schéma ou la DTD retenu(e) devait permettre d'assurer toutes les fonctions voulues pour le *Guide* lors de sa publication, à savoir : la recherche par index (index auteurs, titres, titres abrégés, sujets, support du document, type du document), recherche en texte intégral (toujours possible avec XML), navigation par le biais d'un sommaire cliquable.
- La solution technique retenue devait pouvoir être réutilisée par la bibliothèque, autant que possible, dans d'autres projets.

³⁷ *Text Encoding Initiative*. Voir le *Site du Consortium TEI* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.tei-c.org> (consulté le 21/11/05).

³⁸ *Encoded Archival Description*. Voir le *Site officiel de l'EAD* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.loc.gov/ead/> (consulté le 21/11/05).

³⁹ Voir le *Site officiel de BiblioML* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.biblioml.org/> (consulté le 21/11/05).

⁴⁰ *Metadata Object Description Schema*. Voir le *Site officiel de MODS* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.loc.gov/standards/mods/> (consulté le 21/11/05).

- Afin d'assurer une interopérabilité maximale, il fallait choisir le schéma ou la DTD le/la plus approprié(e) et ne pas le/la détourner.

Trois DTD et un schéma pouvaient plus ou moins répondre aux besoins du projet.

1.1. BiblioML

Projet mené par la Mission pour la recherche et la technologie du Ministère de la culture et de la communication, la DTD BiblioML « permet la conversion au format XML de notices bibliographiques [...] saisies en format Unimarc »⁴¹. BiblioML est un décalque d'Unimarc, offrant la souplesse d'XML. Le *Site officiel de BiblioML* précise ainsi que : « Dans un monde numérique, l'intégration des différents types de données est naturelle. Avec XML/BiblioML, l'intégration de la description, de la table des matières, du texte intégral, des images, l'est aussi »⁴². BiblioML offre donc toutes les possibilités voulues pour encoder en XML des références bibliographiques.

Cependant, dans le cadre du projet, elle présente de graves faiblesses :

- elle ne permet pas de rendre compte de l'ensemble formé par les notices bibliographiques, c'est-à-dire du *Guide* lui-même ;
- de ce fait, elle ne permet pas de rendre compte de l'organisation thématique des références bibliographiques proposées par le *Guide* ;
- c'est un outil encore très récent, et peu implémenté. Son développement semble plus ou moins laissé en suspens : le site officiel n'a pas été mis à jour depuis 2001. On trouve néanmoins sur le *wiki* de l'ADNX des informations plus récentes, et notamment la version 0.5 (2002) de la DTD⁴³.

BiblioML est clairement destinée au catalogage, tout comme son équivalent pour la transcription en XML du MARC21, MARCXML.

⁴¹ Billet « les DTD : 5. BiblioML », posté le 16/01/05. In : *BlogOKat : Documentation, technologies de l'information, internet, etc.* [en ligne] Disponible sur : <http://blogokat.canalblog.com/archives/2005/01/16/240301.html> (consulté le 21/11/05).

⁴² Page « L'intérêt de BiblioML ». In *Site officiel de BiblioML* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.biblioml.org/fr/presentation/xml/interet.html> (consulté le 21/11/05).

⁴³ Page « BiblioML ». In : ASSOCIATION POUR LA DOCUMENTATION NUMÉRIQUE EN XML. *Wiki de l'ADNX* [en ligne]. Disponible sur : <http://vernier.gamsau.archi.fr:8080/JSPWiki/Wiki.jsp?page=BiblioML> (consulté le 21/11/05).

1.2. **Metadata Object Description Schema (MODS)**

MODS répond à peu près à la même idée de départ que BiblioML et MARCXML, à savoir convertir des formats MARC en XML. Cependant, MODS présente un certain nombre de particularités :

- il s'agit d'un schéma XML et non d'une DTD ; schémas XML et DTD présentent deux différences principales. D'une part, les schémas XML permettent de définir avec beaucoup plus de précision les types de données contenues dans les éléments et attributs XML. D'autre part, l'utilisation des espaces de noms dans les schémas XML permet l'utilisation dans un même document XML d'éléments et attributs issus de schémas différents. Les schémas représentent une avancée par rapport aux DTD, qui ont été élaborées sous SGML⁴⁴, avant même la naissance d'XML, alors que les schémas XML sont eux-mêmes des documents XML⁴⁵.
- MODS est un dérivé XML de MARC21, comme MARCXML, mais il permet d'encoder des notices plus simples que MARCXML, et présente des adaptations particulières pour le catalogage des ressources électroniques⁴⁶.

Par ailleurs, c'est un format bien maintenu (la version 3.1 date de 2005) et implémenté dans bon nombre d'institutions, mais essentiellement dans le monde anglo-saxon⁴⁷.

Presque inconnu en France, MODS ne répondait pas à l'exigence de simplicité posée par le contexte du projet. Par ailleurs, MODS, comme BiblioML, permet d'encoder les références bibliographiques de manière très précise, mais ne permet pas d'encoder un ouvrage : le plus haut niveau que le schéma propose est

⁴⁴ *Standard Generalized Markup Language*. On peut trouver une définition de SGML dans *Wikipedia* [en ligne]. Disponible sur : <http://fr.wikipedia.org/wiki/SGML> (consulté le 21/11/05).

⁴⁵ Voir le billet « la saga des DTD : le final », posté le 7/03/05. In : *BlogOKat : Documentation, technologies de l'information, internet, etc.* [en ligne] Disponible sur : http://blogokat.canalblog.com/archives/la_saga_des_dtd/index.html (consulté le 21/11/05) ; voir aussi : Eric VAN DER VLIST. « Tutoriel XML Schema ». In : *Xmlfr*. [en ligne] Disponible sur : <http://xmlfr.org/documentations/tutoriels/001218-0001> (consulté le 21/11/05).

⁴⁶ Voir Sally H. MCCALLUM. « An introduction to the Metadata Object Description Schema (MODS) ». In : *Library Hi Tech*, vol. 22, Nr 1, 2004, pp. 82-88. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.emeraldinsight.com/Insight/viewContentItem.do?contentType=Article&contentId=861407> (consulté le 21/11/05).

⁴⁷ Voir le *Site officiel de MODS*, déjà cité.

l'élément racine <modsCollection>. Ni MODS ni BiblioML ne proposent d'équivalent de l'en-tête TEI ou EAD (<teiHeader>, <eadheader>), dans lesquels on peut décrire le *Guide*⁴⁸.

1.3. Text Encoding Initiative (TEI)

La TEI est la plus ancienne des DTD utilisées en bibliothèque : en effet, elle a vu le jour officiellement en 1988, suite aux travaux d'une trentaine de spécialistes réunis en conférence pour la première fois en 1987 au Vassar College (Poughkeepsie, New York)⁴⁹. Elle peut être définie ainsi : « la DTD TEI, fondée à l'origine sur le SGML et s'appuyant désormais sur le XML, est un langage de marquage qui permet d'échanger des données textuelles, notamment pour les sciences humaines et les études littéraires »⁵⁰.

Depuis la fin des années 80, la TEI n'a pas cessé de se développer, et elle a connu de nombreuses applications, tant en Amérique qu'en Europe⁵¹, puisque c'est un projet qui a réuni les deux continents dès le départ. La TEI est aujourd'hui gérée par un consortium, qui travaille actuellement sur la stabilisation de la cinquième version (TEI P5)⁵². On travaille encore aujourd'hui la plupart du temps avec la version précédente, ou TEI P4, qui date de 2002.

La TEI n'est pas en réalité *une* DTD, mais « un ensemble de recommandations (« *Guidelines* ») et d'éléments rassemblés en modules distincts (« *tag sets* ») »⁵³. En d'autres termes, pour obtenir une DTD TEI, on assemble différents modules, qui contiennent des balises définies pour des usages

⁴⁸ On pourra consulter un exemple de notice BiblioML et de notice MODS tirées du *Guide bibliographique des sciences religieuses* dans le volume d'annexes du présent mémoire.

⁴⁹ Voir un historique de la TEI à la page « *About these Guidelines* », dans les « *Guidelines* » de la TEI P5, sur le *Site officiel de la TEI*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.tei-c.org/release/doc/tei-p5-doc/html/AB.html#ABTEI> (consulté le 22/11/05).

⁵⁰ Voir le billet « les DTD : 3. La DTD TEI », posté le 22/12/04. In : *BlogOKat : Documentation, technologies de l'information, internet, etc.* [en ligne] Disponible sur : http://blogokan.canalblog.com/archives/la_saga_des_dtd/index.html (consulté le 22/11/05).

⁵¹ Pour consulter des exemples d'utilisation de la TEI dans une bibliothèque française, on pourra aller voir sur le site de la bibliothèque électronique de l'École des Chartes *Le Cartulaire blanc de Saint Denis* [en ligne], disponible sur : <http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaireblanc/> (consulté le 22/11/05), et les *Cartulaires numérisés d'Île de France* [en ligne], disponible sur <http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/> (consulté le 22/11/05).

⁵² Pour plus d'informations sur le consortium TEI, voir la page d'informations relative à ce consortium sur le *Site officiel de la TEI*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.tei-c.org/Consortium> (consulté le 22/11/05).

⁵³ Gautier POUPEAU. Billet « La modularité de la TEI », posté le 22/09/05. In : *Les Petites Cases.net* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.lespetitescases.net/la-modularite-de-la-tei> (consulté le 22/11/05).

spécifiques (encodage de vers, de dialogues de théâtre, de notices de dictionnaires, *etc.*) ; les balises pour l'encodage des références bibliographiques appartiennent au module principal ou « *core module* »⁵⁴.

La TEI possède plusieurs atouts dans le cadre du projet de mise en ligne du *Guide*⁵⁵ :

- La TEI est faite pour encoder des ouvrages, à la différence de MODS et de BiblioML. L'en-tête, ou <teiHeader>, permet de décrire le texte encodé et de bien distinguer la version primaire (version papier), décrite dans l'élément <sourceDesc>, de la version numérique, décrite dans l'élément <fileDesc>.
- La TEI n'est pas un décalque d'un format MARC. Elle dispose de balises (<div>) permettant de rendre compte de la structuration d'un document. On pourrait ainsi rendre compte du découpage thématique, fortement hiérarchisé, que Daniel Moulinet a élaboré pour son *Guide*.
- Comme on l'a déjà dit, la TEI dispose d'un ensemble de balises destinées à encoder avec précision des références bibliographiques.

Cependant, la TEI a été créée pour baliser des textes de manière standard, et non pour encoder des instruments de recherche tel que le *Guide bibliographique* de Daniel Moulinet.

Une solution combinant MODS et la TEI aurait pu être un moyen terme très satisfaisant : un document TEI maître aurait rendu compte du *Guide* et de son architecture, tandis que les références bibliographiques elles-mêmes auraient été encodées en MODS, puisque ce schéma est fait pour cela⁵⁶. Cependant, même le schéma TEI proposé par la version P5 ne permet pas pour l'instant d'inclure des éléments MODS dans un élément TEI <bibl>⁵⁷. C'est donc une solution envisageable dans l'avenir, mais elle ne pouvait être retenue dans le cadre étroit de notre projet. De même, des solutions utilisées aux États-Unis, du type document

⁵⁴ Elles sont décrites au point 6.10 des *Guidelines* de la TEI P4, à la page « *Elements available in all TEI documents* », sur le *Site officiel de la TEI* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.tei-c.org/P4X/CO.html> (consulté le 22/11/05).

⁵⁵ La brève version TEI du *Guide* jointe dans le volume d'annexes, élaborée avec la version la plus simple de la TEI P4 que l'on puisse obtenir avec le « Pizza Chef » (outil de construction des DTD TEI, sur le *Site officiel de la TEI* [en ligne], disponible sur : <http://www.tei-c.org/pizza.html> (consulté le 23/11/05)), illustre les propos qui suivent.

⁵⁶ Cette idée a été avancée par Daniel Pitti, dans un mail à Pierre-Yves Duchemin : Pierre-Yves Duchemin. Fwd : Re : EAD. Re : EAD (26 septembre 2005). [PY Duchemin fait suivre ce courrier électronique à AC Bernaudin, envoyé à l'origine par Daniel Pitti]. Adresse par courrier électronique : bernaudin@enssib.fr.

⁵⁷ Essais réalisés par Gautier Poupeau à l'École des Chartes avec le logiciel oXygen en octobre 2005.

maître METS et références bibliographiques en MODS⁵⁸, apparaissaient trop lourdes pour la bibliothèque de Fels, qui dispose de trop peu de moyens et de compétences informatiques pour se permettre d'être pionnière dans l'importation de nouveaux formats dans les bibliothèques françaises.

C'est finalement l'EAD (*Encoded Archival Description*) qui a été choisie pour l'encodage en XML du *Guide bibliographique des sciences religieuses*.

2. Une utilisation inattendue de l'EAD

2.1. La DTD EAD : bref historique

Le projet de développement d'une norme d'encodage des instruments de recherche informatisés pour les archives et les bibliothèques, qui est à l'origine de la DTD EAD, a vu le jour en 1993 à l'université de Berkeley (Californie) : il s'agissait pour les meneurs du projet, parmi lesquels Daniel Pitti, de dépasser le format MARC AMC (*Archival and Manuscript Control*), dont l'arborescence à deux niveaux, limite constante de tous les formats MARC, ne permettait pas de rendre compte des structures complexes et fortement hiérarchisées des fonds d'archives. Ce *Berkeley Finding Aid Project* (BAFP) donne naissance en mars 1995 à l'ancêtre de l'EAD, la FINDAID DTD⁵⁹. Cette DTD est retravaillée par un groupe d'experts des normes archivistiques et par un expert SGML réunis autour de Daniel Pitti (la « *Bentley Team* »), puis, après l'adhésion de la *Society of American Archivists*, par un groupe de travail sur l'EAD (*EAD Working group*) incluant la *Bentley Team*. Ce groupe de travail met au point la version « alpha » de l'EAD, compatible SGML, en 1996. Une version « bêta » voit le jour à la fin de cette même année. Puis, en 1998, la version 1.0 de la DTD EAD, compatible SGML et XML, est publiée. Elle est remplacée en 2002 par une version améliorée,

⁵⁸ Voir Sally H. MCCALLUM. *Art. cit.*, ou : Rebecca S. GUENTHER. « Using Metadata Object Description (MODS) for resource description : guidelines and applications ». In : *Library Hi Tech*, vol. 22, Nr 1, 2004, pp. 89-98. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.emeraldinsight.com/Insight/viewContentItem.do?contentType=Article&contentId=861408> (consulté le 23/11/05).

⁵⁹ « *Finding aid* » signifie « instrument de recherche ».

l'EAD 2002, qui est encore utilisée aujourd'hui⁶⁰. En juillet 2004 un « *EAD Schemers Group* » a été mis en place pour travailler à la transformation de la DTD en schéma XML : c'est la prochaine étape de développement de cette DTD⁶¹.

2.2. L'EAD en bibliothèque

L'EAD est souvent considérée comme une DTD exclusivement conçue et utilisée par des archivistes. Or, le site officiel de l'EAD, hébergé par la Bibliothèque du Congrès, précise : « *The EAD Document Type Definition (DTD) is a standard for encoding archival finding aids [...] maintained in the Network Development and MARC Standards Office of the Library of Congress (LC) in partnership with the Society of American Archivists* »⁶². L'EAD est donc le fruit d'un partenariat entre les bibliothèques (la Bibliothèque du Congrès) et les archivistes (la *Society of American Archivists* ou SAA). On peut enfin remarquer qu'elle est maintenue par le bureau qui gère aussi les formats MARC.

Il existe une véritable affinité entre l'EAD et les formats MARC. Avant la création de l'EAD, les archivistes travaillaient avec les formats MARC, et plus précisément avec MARC AMC⁶³. Cependant, les formats MARC, même aménagés, ne satisfaisaient pas entièrement les archivistes : EAD a été créée pour offrir à ceux-ci, par l'intermédiaire des langages à balises (SGML puis XML) un format plus riche. La proximité entre EAD et MARC est telle que des conversions de l'un à l'autre sont possibles, comme le montre le *mapping* EAD / MARC21 / UNIMARC proposé dans son annexe A par le dictionnaire des balises de l'EAD

⁶⁰ La page « *Development of the Encoded Archival Description DTD* » du *Site officiel de l'EAD* fournit tous les détails sur l'histoire de cette DTD. [en ligne] Disponible sur : <http://www.loc.gov/ead/eaddev.html> (consulté le 23/11/05). On pourra aussi consulter l'article de Janice E. RUTH. « *The Development and Structure of the Encoded Archival Description (EAD) Document Type Definition* ». In : Daniel V. PITTI, Wendy M. DUFF. *Encoded Archival Description on the Internet*. New York ; London ; Oxford, 2001. p. 27-59.

⁶¹ Voir DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. *Bulletin d'information francophone sur l'EAD*, n°21, septembre 2005. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/publications/dafbulead21.htm> (consulté le 23/11/05).

⁶² LIBRARY OF CONGRESS NETWORK DEVELOPMENT AND MARC STANDARDS OFFICE. *Site officiel de l'EAD* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.loc.gov/ead/> (consulté le 30/11/05)

⁶³ Voir CARINI Peter, SHEPHERD Kelcy. « *The MARC standard and encoded archival description* ». In : *Library Hi Tech*, vol. 22, N° 1, 2004, pp. 18-27. [en ligne] Disponible sur : <http://www.emeraldinsight.com/Insight/viewContentItem.do?contentType=Article&contentId=861401> (consulté le 30/11/05)

2002⁶⁴. Kelcy Shepherd et Peter Carini insistent tout de même sur le fait que la conversion est plus aisée dans le sens MARC > EAD⁶⁵.

Cette possibilité d'une comparaison de l'EAD avec les formats MARC, qui n'est pas envisageable pour la TEI, est un signe supplémentaire de la différence fondamentale qui existe entre les objets de ces deux DTD.

Elle explique aussi, sans doute, la facilité avec laquelle les bibliothèques ont adopté l'EAD. Ce sont bien sûr les bibliothèques américaines qui ont été les premières utilisatrices de l'EAD⁶⁶. RLG⁶⁷, notamment, travaille à promouvoir l'EAD. En France, la Bibliothèque nationale de France (BnF) a montré l'exemple : en 2001, elle effectuait déjà un test pour l'encodage du dernier volume paru du *Catalogue des nouvelles acquisitions françaises* (NAF) du département des Manuscrits de la BnF. Lors d'une journée d'étude organisée par la Direction du Livre et de la Lecture en 2002 sur la DTD EAD, Marie-Laure Prévost a présenté un prototype EAD de ce catalogue⁶⁸. La BnF procède par ailleurs à la mise en ligne en EAD du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (CGM) : le marché de numérisation pour ce projet s'est achevé dans le courant du mois de novembre 2005 ; la phase d'encodage, effectuée par un prestataire, doit suivre⁶⁹.

Plusieurs autres bibliothèques françaises utilisent l'EAD : ainsi, la bibliothèque municipale de Lyon travaille sur des instruments de recherche en EAD pour ses fonds d'archives privées et ses collections d'éphémères, et, à plus long terme, pour ses manuscrits⁷⁰. La bibliothèque de l'Institut de France, celle du Museum d'histoire naturelle, la bibliothèque municipale à vocation régionale

⁶⁴ « Table de concordance entre la DTD EAD 2002 et les formats bibliographiques MARC ». In : SOCIETY OF AMERICAN ARCHIVISTS (traduit de l'anglais par le groupe AFNOR CG46/CN357/GE3). *Description archivistique encodée. Dictionnaire des balises.* [en ligne] Disponible sur : http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/EAD%202002_Complet_20040930.pdf (consulté le 2/12/05)

⁶⁵ CARINI Peter, SHEPHERD Kelcy. *Art. cit.*, p. 22.

⁶⁶ Pour une liste des organismes qui ont implémenté l'EAD aux Etats-Unis, voir : LIBRARY OF CONGRESS NETWORK DEVELOPMENT AND MARC STANDARDS OFFICE. "EAD Help Pages – EAD Sites Annotated". In : *Site officiel de l'EAD* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.archivists.org/saagroups/ead/sitesann.html> (consulté le 2/12/05).

⁶⁷ *Research Library Group*. Voir le *Site de RLG* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.rlg.org> (consulté le 12/12/05).

⁶⁸ Pour plus d'informations, voir CHARTRON Ghislaine. « [La DTD EAD dans les archives et les bibliothèques](#) ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 48, n°2, p.112-14. Paris : 2003.

⁶⁹ Informations fournies par Florent Palluault, chef du projet CGM à la BnF en novembre 2005. Voir aussi : PLAZANNET Fabien. « Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. La conversion rétrospective ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 48, n°5. Paris : 2003.

⁷⁰ Voir le « Référentiel des applications françaises de l'EAD ». In : DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. *Site des Archives de France*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/referentielEAD.html> (consulté le 2/12/05).

(BMVR) de Marseille et la bibliothèque municipale de Lille emploient ou envisagent d'employer l'EAD pour cataloguer leurs manuscrits.

L'adoption de l'EAD en bibliothèque devient donc un phénomène courant en France, notamment pour le traitement et le signalement des fonds spécialisés. Archivistes et bibliothécaires partageaient déjà les formats MARC ; EAD devient à son tour un standard commun et un outil de rapprochement des deux communautés.

2.3. Le choix de l'EAD dans le cadre du projet de mise en ligne du *Guide bibliographique*

2.3.1. Étude du point de vue théorique

Pour justifier le choix de la DTD EAD pour l'encodage du *Guide bibliographique des sciences religieuses*, il faut revenir sur les caractéristiques du *Guide* lui-même. Il s'agit d'une bibliographie analytique, dont les caractéristiques principales sont :

- une organisation suivant un plan de classement thématique et typologique ;
- des descriptions de documents complètes, de type notices bibliographiques, mais enrichies de commentaires, de sommaires, et de points d'accès ;
- pas de localisation ;
- une sélection des ouvrages décrits, puisque le *Guide* ne recense que les ouvrages utiles à la recherche dans le domaine des sciences religieuses.

Le *Guide* a pour objectif de permettre aux jeunes chercheurs d'*identifier* et *sélectionner* les documents qui peuvent leur être utiles. En utilisant parallèlement les catalogues des bibliothèques de l'Institut catholique de Paris et ceux d'autres bibliothèques détenant des fonds en sciences religieuses, les chercheurs pourront *trouver* et *obtenir* ces documents⁷¹. Le *Guide bibliographique* n'est donc pas un catalogue, même s'il s'en rapproche, puisque, pour être efficace, il doit être utilisé en articulation avec des catalogues.

⁷¹ Michael J. Fox emprunte les quatre termes *trouver*, *identifier*, *sélectionner*, et *obtenir* aux *Functional Requirements for Bibliographic Records*. Voir : Michael J. FOX. « Stargazing : Locating EAD in the Descriptive Firmament ». In : Daniel V. PITTI, Wendy M. DUFF. *Op. cit.* p. 62.

On pourrait, pour simplifier, assimiler le *Guide* à un instrument de recherche (*finding aid*), « terme générique » utilisé dans le monde des archives « pour désigner les inventaires, les répertoires, les catalogues qui décrivent [les] “archives” »⁷². Classer le *Guide* dans cette catégorie floue permettrait de souligner ce qui le différencie d'un catalogue de notices bibliographiques, c'est-à-dire essentiellement une structure hiérarchisée (plan de classement), et une analyse beaucoup plus complète du contenu, tout en insistant sur son utilité comme outil de recherche. Les instruments de recherche archivistiques possèdent aussi un plan de classement et procèdent à des descriptions fournies du contenu. Cependant, on ne peut pas mener plus loin la comparaison entre le *Guide* et la description archivistique, comme le montre le tableau ci-dessous⁷³ :

	Description archivistique	Cas du <i>Guide bibliographique des sciences religieuses</i>
Matériaux traités	<ul style="list-style-type: none"> • Archives, c'est-à-dire des documents uniques, témoignages de l'activité d'une institution ou d'une personne, et qui ont un rôle de preuves. • Documents de types divers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents à copies multiples (monographies, périodiques, collections imprimées, CD-Rom, sites Internet. • Documents de types divers.
Notion de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Un fonds d'archives est un corps complexe faits de documents reliés entre eux. • Provenance, c'est-à-dire auteur, unique. • Le fonds se constitue de manière autonome au fur et à mesure de la production des documents par l'auteur (personne ou institution) du fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le <i>Guide</i> est lui aussi organisé de manière complexe. • Provenances (auteurs) diverses. • La collection d'ouvrages décrits dans le <i>Guide</i> est constituée <i>a posteriori</i> par une seule personne / institution (D. Moulinet puis la bibliothèque de Fels).
Principes de l'instrument de recherche (IR)	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan de classement suit l'ordre imposé par le fonds d'archives. • L'IR s'intéresse au contexte et au contenu des archives décrites. • Description analytique, du fonds à la pièce : on parle de description à plusieurs niveaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan de classement suit une logique thématique et typologique imposée artificiellement <i>a posteriori</i>. • Le <i>Guide</i> ne décrit pas le contexte de création des documents, ou seulement dans la mesure où il donne des informations sur les utilisations possibles du

⁷² Fabienne QUEYROUX. « EAD, la Description archivistique encodée ». In : DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. *Journée d'information sur les DTD*, 15 septembre 2000 [en ligne] Disponible sur : <http://www.archivesdefrance.gouv.fr/en/ennotices/ead.html> (consulté le 23/11/05).

⁷³ Ce tableau a été réalisé à partir des données contenues dans les deux articles suivants : Daniel V. PITTI, Wendy M. DUUF. « Introduction » et Kent M HAWORTH. « Archival Description : Content and Context in Search of Structure ». In : Daniel V. PITTI, Wendy M. DUFF. *Op. cit.* pp. 1-6 et 7-26.

		document. Il en décrit en revanche le contenu. • Description à plusieurs niveaux, mais centrée sur le document ⁷⁴ .
Objectifs de l'IR	Trouver, identifier, sélectionner, obtenir.	Identifier, sélectionner.

Il existe une autre différence majeure : si, dans la description archivistique, le fonds et l'instrument de recherche sont clairement différenciés, le fonds précédant l'instrument de recherche, ce n'est pas le cas pour le *Guide bibliographique des sciences religieuses* : la collection de documents définie par le *Guide* n'existe pas en dehors de celui-ci.

L'utilisation de l'EAD n'est pas pour autant à proscrire dans le cas du *Guide bibliographique des sciences religieuses*. En effet, dans ce cas, il s'agit moins d'une mauvaise utilisation que d'une sous-utilisation de l'outil EAD (on notera dans la partie consacrée au *Guide bibliographique* en EAD qu'un petit nombre de balises sont utilisées). Le *Guide* en EAD ne va pas à l'encontre des objectifs et des principes définis pour ce format par ses créateurs : EAD a pris la suite de MARC AMC, qui avait pour double objectif de permettre la création d'instruments de recherche informatisés, facilitant notamment la recherche par sujets, et de standardiser les pratiques de description archivistique. Reprenant ces deux premiers objectifs, EAD a été développée dans le but de fournir aux instruments de recherche archivistiques la puissance d'XML, et de permettre, à terme, l'accès par la recherche fédérée (*union access*) au plus grand nombre possible d'instruments de recherche.

Le projet de mise en ligne du *Guide bibliographique des sciences religieuses* en EAD ne s'oppose pas à ces principes généraux même s'il est, bien sûr, beaucoup moins ambitieux. En effet, le *Guide* est avant tout un instrument de recherche : il doit pouvoir fournir en ligne à de jeunes chercheurs une information riche sur la collection thématique ainsi constituée. De plus, les bibliothèques de l'Institut catholique de Paris ont l'intention d'encoder en EAD, à plus ou moins long terme, les inventaires et catalogues des fonds spéciaux (manuscrits, fonds

⁷⁴ Steven L. Hensen souligne que la description au niveau de la pièce prend une place croissante dans les instruments de recherche en EAD, notamment dans le cas où l'instrument de recherche est liée à une plateforme offrant la possibilité de consulter les archives sous forme numérique. Steven L. HENSEN. « Archival Cataloging and the Internet : The Implications and Impact of EAD ». In : Daniel V. PITTI, Wendy M. DUFF. *Op. cit.* p. 75-95.

ancien, fonds d'auteurs, photographies, *etc.*) : ainsi, dans un second temps, les lecteurs pourront effectuer une recherche fédérée sur l'ensemble des outils de recherche mis à leur disposition par la bibliothèque.

2.3.2. Étude du point de vue pratique

Il faut aussi souligner que l'EAD n'est pas utilisée uniquement dans la perspective de la description archivistique. Il existe ainsi un exemple tout à fait comparable à celui du *Guide bibliographique* : le conseil général de Guyane a ainsi demandé à la société Anaphore de créer pour lui un instrument de recherche à propos de l'ensemble de la littérature grise qu'il détient⁷⁵.

Par ailleurs, dans le cadre précis du projet de mise en ligne du *Guide bibliographique des sciences religieuses*, l'EAD possède un certain nombre d'atouts très concrets. Tout comme la TEI, dont elle est inspirée sur bon nombre de points, elle dispose d'un en-tête : l'<eadheader>, calqué sur le <teiHeader>, permet de décrire l'instrument de recherche. Les deux éléments présentent cependant une différence importante, puisque l'élément <sourceDesc> disparaît dans l'<eadheader>. Pour faire apparaître la version primaire d'un instrument de recherche en EAD, le groupe de travail AFNOR / CG46 / CN357 / GE3 recommande donc de procéder ainsi : « en cas de conversion d'un instrument de recherche ancien publié en 1891 corrigé par un second auteur pour la version électronique, on fera apparaître dans <filedesc> et ses sous-éléments, les deux auteurs, les deux dates, et on créera une mention d'édition, par exemple "édition revue, complétée et corrigée par X" »⁷⁶. De plus, l'EAD propose comme la TEI une hiérarchisation des composants, marquée par les éléments <c>. Enfin, l'EAD est faite pour décrire des documents, et dispose donc de toutes les balises nécessaires.

Pour conclure sur le choix de l'EAD, rappelons quelques points :

⁷⁵ Pour plus d'informations, voir la page concernant ce projet sur le *Site de l'ADNX* [en ligne]. Disponible sur : http://vernier.gamsau.archi.fr:9090/sdx/projets/document.xsp?app=fr.tech.sdx.projets&db=projets&id=projets_25b522dc_a0c5&qid=sdx_q1&n=2&q (consulté le 12/12/05).

⁷⁶ Groupe de travail AFNOR / CG46 / CN357 / GE3. « Faire un répertoire ou un inventaire simple avec l'EAD ». In : DIRECTION DES ARCHIVES DE France. *Site des Archives de France*. [en ligne] Disponible sur : http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/manuel_complet_EAD.pdf (consulté le 2/12/05).

- il n'existe pas de DTD ni de schéma spécialement adapté pour l'encodage d'une bibliographie analytique ;
- l'EAD a été conçue pour encoder en XML des instruments de recherche archivistiques ; or, si le *Guide* n'est pas précisément un instrument de recherche archivistique, il est bien un outil de recherche d'information : l'EAD est donc plus adaptée pour l'encodage de ce document que ne l'est la TEI, faite pour baliser du texte ;
- le choix de l'EAD est donc le résultat d'un compromis ; c'est une solution qui se justifie sur le plan pratique, même si elle n'est pas entièrement satisfaisante du point de vue théorique.

3. Le *Guide bibliographique* en EAD

3.1. Encodage

3.1.1. Outil

L'ensemble du travail de préparation de l'encodage a été effectué à l'aide d'un éditeur XML libre, XMLmind XML Editor⁷⁷. Dans la phase de conception, un éditeur XML présente plusieurs avantages :

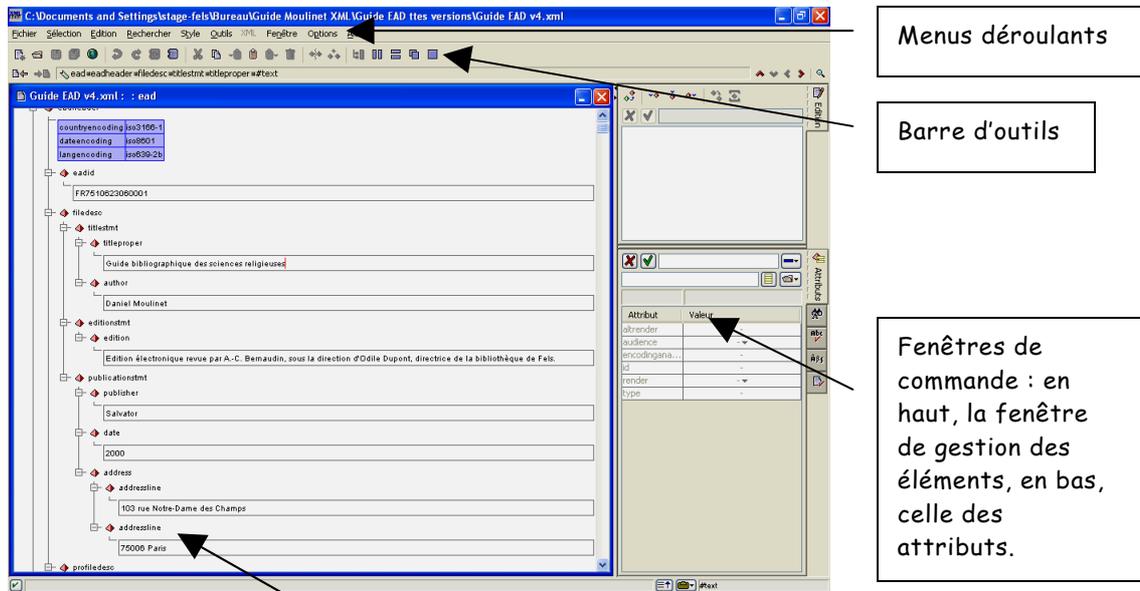
- il affiche le document XML brut, c'est-à-dire le texte et les balises sans aucune mise en page. On peut donc travailler très simplement sur le balisage aussi bien que sur le contenu ;
- une fois la DTD EAD implémentée, un éditeur XML permet de vérifier la validité d'un document. Il a donc un caractère contraignant qui permet d'éviter des erreurs d'encodage liées à un non-respect de la DTD.

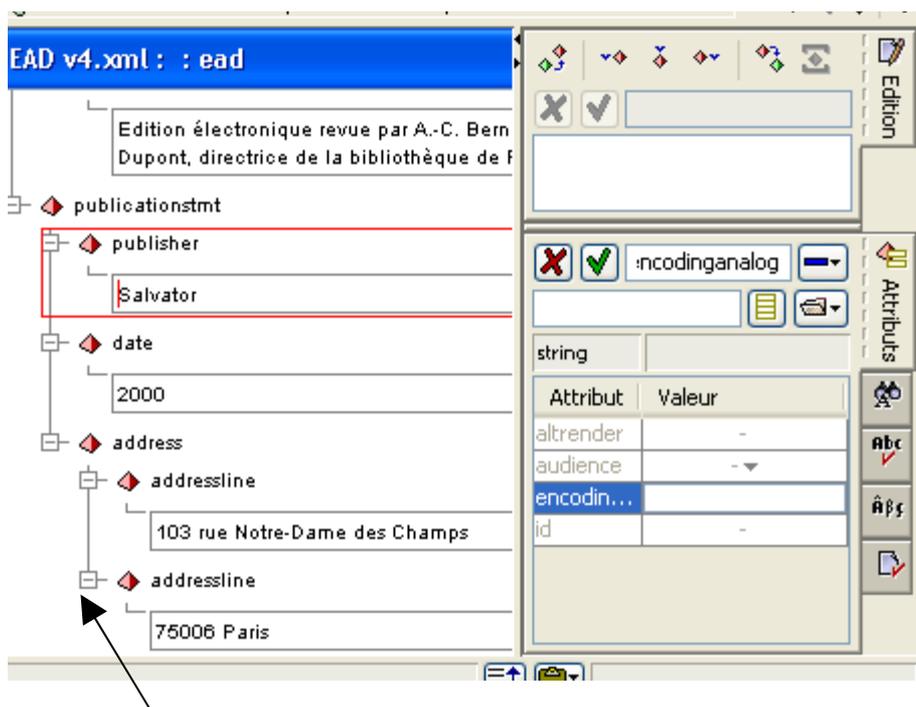
XMLmind XML Editor est un éditeur XML parmi beaucoup d'autres. On a choisi ce logiciel car il s'agit d'un logiciel libre, gratuit, très simple d'installation et d'utilisation. En effet, contrairement à la majorité des éditeurs XML, il n'affiche pas les balises ouvrantes et fermantes, mais transforme ces balises en champs à compléter. Ce détail rend l'outil plus convivial pour des gens qui ne pratiquent pas

⁷⁷ PIXWARE. *Site de XMLmind* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.xmlmind.com> (consulté le 20/12/05).

couramment l'encodage en XML. Dans le cas où l'encodage aurait dû se poursuivre à l'aide d'un logiciel de ce type, c'était un avantage important. XMLmind, par ailleurs, maintient son produit, et offre une importante documentation.

Les captures d'écran ci-dessous donnent un aperçu du logiciel :





Les lignes verticales grises marquent le niveau auquel se situe l'élément.

3.1.2. Procédures

Comme on l'a vu plus haut, l'utilisation de l'EAD dans le cadre de ce projet est inhabituelle. Cela signifie qu'il a fallu définir des principes d'encodage (utilisation de telle balise pour tel usage) pour ce contexte précis. Un travail similaire est souvent effectué dans les établissements qui utilisent fréquemment l'EAD : le Centre historique des archives nationales a ainsi publié un guide des bonnes pratiques⁷⁸. Le document qui définit les procédures à adopter pour l'encodage du *Guide bibliographique des sciences religieuses*⁷⁹ n'est pas aussi

⁷⁸ Florence CLAVAUD. *Guide pour la mise en œuvre de la DTD EAD 2002 au Centre historique des archives nationales (CHAN) (version 4 pour le Web, octobre 2004)*. In : *Site des archives nationales* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/infopro/fr/> (consulté le 12/12/05).

⁷⁹ Document disponible en annexe.

ambitieux que le *Guide EAD du CHAN*. Il a été rédigé à l'intention d'un public peu familier d'XML, et se présente donc sous une forme simple. On remarquera que le *Guide* dans sa version EAD nécessite l'utilisation d'une trentaine de balises seulement, sur les 146 que propose la DTD. Ceci s'explique par le fait que le *Guide* ne fournit aucune information sur le contexte des documents référencés, alors que bon nombre de balises en EAD sont destinées à cet usage.

Ces procédures ont été établies en tenant compte de trois objectifs :

- permettre la génération d'index exploitables ;
- adhérer au maximum à la structure initiale du *Guide* ;
- rester dans l'esprit de la DTD afin d'assurer autant que possible l'interopérabilité.

3.2. Publication

Plusieurs outils existent pour la publication de documents EAD⁸⁰, mais pour le projet de mise en ligne du *Guide bibliographique des sciences religieuses*, en tenant compte des autres projets de la bibliothèque de Fels, l'un d'eux s'imposait : il s'agit de la plateforme PLEADE. PLEADE est un produit libre, développé conjointement par les sociétés AJLSM et Anaphore⁸¹. Il s'agit d'un « environnement complet pour la recherche et la consultation d'instruments de recherche archivistiques structurés au format XML EAD »⁸². Ses objectifs : simplicité, convivialité et exploitation de toute la richesse des instruments de recherche. Basée sur un environnement SDX⁸³, PLEADE reste ouverte à de multiples possibilités d'évolution : « PLEADE pourrait éventuellement être adaptée pour supporter d'autres formats XML [...] faisant ainsi de cet outil le cœur du système d'information documentaire d'un service »⁸⁴.

⁸⁰ Pour une liste sommaire des outils de publication EAD existant en Europe, voir « Journées européennes sur les DTD EAD et EAC - 7-8 octobre 2004 ». In : DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. *Site des Archives de France* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/journees europeenes.pdf> (consulté le 31/10/05).

⁸¹ Voir : PLEADE, AJLSM, ANAPHORE. *Site de PLEADE* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.pleade.org/> (consulté le 12/12/05).

⁸² Page « Présentation générale de l'outil PLEADE ». In : *Site de PLEADE* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.pleade.org/fr/presentation/presentation.html> (consulté le 12/12/05).

⁸³ Système Documentaire XML. Tous les détails sur cette plateforme sont disponibles sur le *Site de SDX* [en ligne]. Disponible sur : <http://adnx.org/sdx/> (consulté le 12/12/05).

⁸⁴ Page « Présentation générale de l'outil PLEADE », déjà citée.

Ses atouts dans le cadre du projet sont les suivants :

- PLEADE est un outil de publication EAD déjà bien connu, fiable, maintenu et susceptible de développements divers (traitement de documents TEI, par exemple) ; elle permettra la publication d'autres instruments de recherche, sur les fonds spéciaux des bibliothèques de l'Institut catholique de Paris notamment ;
- PLEADE est couplée avec un autre instrument de publication, Navimages⁸⁵, spécialisé dans le traitement des images numériques ; or, la bibliothèque de Fels possède un grand nombre de photographies numérisées qu'elle souhaiterait à terme mettre en ligne ;
- le couple PLEADE et Navimages permettra la création d'un premier portail réunissant les documents publiés avec ces deux outils ;
- PLEADE offre en outre la possibilité de créer à partir documents publiés un entrepôt OAI.

Il faut ajouter à cela que la société Anaphore a développé et maintient un outil permettant des exports EAD à partir d'une saisie sous forme ISBD : ce logiciel, « Aide au classement », faciliterait grandement la tâche des bibliothécaires chargées de l'encodage en leur offrant un environnement familier bien moins déroutant qu'un simple éditeur XML. « Aide au classement » permet aussi la conversion de tout document structuré (base de données Access, fichiers Excel) en document XML EAD, après un traitement plus ou moins lourd : or, la bibliothèque de Fels possède plusieurs documents de ce type, comme la base des photographes réalisée par le responsable de la photothèque, ou des inventaires / catalogues partiels des fonds de manuscrits et du fonds ancien. Une fois convertis, ces documents pourraient être publiés sur PLEADE.

Anaphore sera donc sans doute choisie pour devenir le prestataire dont la bibliothèque de Fels a besoin dans le cadre de son projet. En effet PLEADE et « Aide au classement » répondent à un impératif majeur du projet : ces outils pourront être utilisés à terme non seulement par les bibliothèques de l'ICP, mais aussi par le service d'archives de l'Institut. L'investissement pour ces deux outils

⁸⁵ Voir : DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, AJLSM. *Site de Navimages* [en ligne] Disponible sur : <http://sdx.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gpl/navimages/> (consulté le 15/12/05).

serait important au départ, mais très rentable à terme, et pour un résultat correspondant aux attentes de la bibliothèque de Fels.

Le choix de l'EAD peut paraître contestable sur le plan théorique. Néanmoins, l'utilisation de ce format avec les outils de production et de publication que nous avons décrits apparaît finalement comme une solution pragmatique et qui satisfait l'ensemble des exigences posées au départ.

Partie 4 : Valoriser le Guide bibliographique des sciences religieuses en ligne

1. Connaître et faire connaître

1.1. Le Guide bibliographique en ligne, un outil unique

Il existe plus de ressources en ligne, gratuites ou payantes, dans le domaine des sciences religieuses qu'on ne l'imagine. Préalablement à la mise en ligne du *Guide bibliographique* de Daniel Moulinet, il convenait donc de s'interroger sur les atouts et les avantages de ce produit par rapport à l'offre déjà existante.

C'est le but du bref « Panorama des ressources en ligne offrant de l'information bibliographique dans le domaine des sciences religieuses ». Ce répertoire laisse volontairement de côté tous les sites qui ne fournissent pas ou très peu d'information bibliographique (encyclopédies et dictionnaires en ligne, sites proposant en texte intégral les ouvrages fondamentaux des différentes religions, revues en ligne, *etc.*), ainsi que les catalogues de bibliothèques. Il ne recense que les sites et bases de données offrant des informations plus ou moins comparables à celles du *Guide bibliographique des sciences religieuses*, et n'a donc aucune prétention à l'exhaustivité.

Ce panorama a été constitué à l'aide de quatre sources principales :

- la page « ressources par discipline » pour les sciences religieuses de la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal⁸⁶ ;
- les Signets de la BnF⁸⁷ ;

⁸⁶ BIBLIOTHEQUES DE L'UQAM. « Ressources disponibles à la bibliothèque et dans Internet. Sciences religieuses ». In : *Site des bibliothèques de l'UQAM* [en ligne]. Disponible sur : http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/thematiques/Sc_religieuses/index.html (consulté le 14/11/05).

⁸⁷ BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. « Les Signets de la BnF ». In : *Site de la BnF* [en ligne]. Disponible sur : <http://signets.bnf.fr/> (consulté le 14/11/05).

- les « Bluesheets » de Thomson Dialog⁸⁸ ;
- le *Gale Directory of Databases*, volume 1 (« Online Resources »)⁸⁹.

On peut consulter le panorama en annexe.

Une brève analyse de ce tableau permet plusieurs constats :

- dans le domaine des sciences religieuses comme dans bien d'autres domaines, les ressources en langue anglaise, notamment américaines, dominent.
- la plupart des sites recensés ne traitent que de domaines très précis, concernant une seule religion, voire un seul aspect d'une religion. Peu de sites traitent de l'ensemble des religions. Les bases de données payantes ne sont pas dans ce cas.
- peu de sites s'intéressent à la bibliographie papier. Même les bases de données font largement référence à des périodiques électroniques. Or, dans le domaine des sciences religieuses, la plus grande partie de la documentation n'est encore disponible que sur papier. De plus, dans cette matière les références anciennes se périment peu.
- quelques sites académiques sont plus particulièrement destinés à un public étudiant, mais presque exclusivement aux États-Unis.

Ces quelques constats permettent de faire ressortir les principaux atouts du *Guide bibliographique* dans sa future version en ligne :

- il s'agit d'une ressource francophone, mais recensant aussi des ouvrages étrangers ;
- destinée prioritairement à un public de jeunes chercheurs (étudiants en masters et doctorants) ;
- offrant principalement des références bibliographiques d'ouvrages papier mais mentionnant aussi des ressources en ligne ;
- couvrant l'ensemble des sciences religieuses ;
- proposant des commentaires et les sommaires d'un grand nombre d'ouvrages.

⁸⁸ THOMSON CORPORATION. « Dialog Bluesheets. Databases by subject category ». In : *Site de Thomson Dialog* [en ligne]. Disponible sur : <http://library.dialog.com/bluesheets/html/bls.html> (consulté le 14/11/05)

⁸⁹ GALE RESEARCH INC. *Gale directory of databases*. Detroit ; New York ; Toronto : Gale research, 1993-.

Utilisé en lien avec des catalogues de bibliothèques (pour la localisation des documents), le *Guide bibliographique* a tous les atouts pour devenir un outil d'orientation précieux.

Cependant, malgré ses qualités, cet outil ne rencontre pas un immense succès dans sa version imprimée, car il est peu connu des étudiants, et déjà ancien (il a été publié en 2000). La mise en ligne devrait remédier à ces deux inconvénients, en offrant au *Guide* une visibilité accrue, et en rendant la mise à jour des références plus aisée, puisqu'elle pourra se faire à tout moment, et sur tout ou partie des références. Par ailleurs, les multiples types de recherche que l'on envisage de proposer (recherche par index, dans le texte intégral, feuilletage à partir de la table des matières) rendront la consultation plus simple que dans la version papier.

1.2. Communiquer

Puisque la principale faiblesse du *Guide* aujourd'hui est son manque de visibilité, la mise en ligne devra s'accompagner d'une véritable campagne de communication. Celle-ci doit avoir pour objectif de toucher le public principal de cet outil, à savoir les jeunes chercheurs en théologie et sciences religieuses, ainsi que les enseignants, qui sont les principaux prescripteurs en matière de bibliographie.

Les délais de réalisation du projet (on n'envisage pas une mise en ligne avant la mi-2007) laissent le temps d'affiner la stratégie de communication. D'ores et déjà, cependant, la direction de la bibliothèque envisage de centrer celle-ci autour d'un axe majeur : associer la formation en recherche documentaire des étudiants avancés avec la découverte du *Guide bibliographique des sciences religieuses*. En effet, la bibliothèque de Fels travaille à développer la formation des étudiants à la recherche documentaire. Si pour l'instant, l'offre en la matière est très réduite, il est prévu à terme que tous les étudiants, et particulièrement ceux de la Faculté de théologie et des sciences religieuses, aient à effectuer au cours de leur formation un travail de recherche documentaire : ils pourraient dans ce cadre

contribuer à enrichir le *Guide* dans ses parties les moins complètes (religions orientales, Islam, *etc.*) sous la direction d'un enseignant. Ce travail d'enrichissement pourrait aussi prendre la forme d'une veille visant à recenser les publications les plus récentes dans des domaines traités par Daniel Moulinet de manière exhaustive.

On pourrait aussi associer directement les enseignants à l'enrichissement du *Guide*, en les invitant à travailler dans leur domaine de spécialité au recensement des ouvrages susceptibles de figurer dans le *Guide*. Un travail collectif de ce type imposerait la rédaction au préalable d'une charte définissant les grands principes qui sont à la base du *Guide bibliographique des sciences religieuses*, ainsi qu'une coordination des différents contributeurs, qui pourrait être assurée par la bibliothèque de Fels, en relation avec Daniel Moulinet.

La communication doit aussi se faire en amont, vis à vis des tutelles, en l'occurrence, l'Institut catholique de Paris : en effet, si le *Guide* est un outil purement bibliographique, et qui n'intéresse donc que la bibliothèque et ses utilisateurs, il fait appel à des technologies qui peuvent être adoptées par d'autres services de l'Institut. De plus, le *Guide* a été présenté d'emblée comme la première pierre du futur portail documentaire : il ne s'agit donc pas d'un projet clos sur lui-même, mais d'un projet ouvert sur l'avenir et sur l'extérieur.

2. Ouvrir des perspectives

2.1. Vers un portail documentaire

2.1.1. Qu'est-ce qu'un portail?

Dans un article récent, Clément Arsenault et François-Xavier Paré définissent le portail en ces termes : « site Web regroupant dans une seule interface plusieurs ressources portant sur un même sujet ou destiné à un public en

particulier »⁹⁰. Ils recensent par ailleurs quatre caractéristiques principales pour un portail de bibliothèque :

- la fonction « métarecherche » (ou recherche fédérée) ;
- la personnalisation par la bibliothèque ;
- la personnalisation par l'utilisateur ;
- l'authentification.

Il y a donc dans un portail de bibliothèque deux aspects principaux : un volet purement documentaire centré autour de l'idée de métarecherche, et un volet davantage orienté vers les services au lecteur par le biais d'une personnalisation des accès.

2.1.2. Fédérer l'accès aux ressources en ligne

Dans un premier temps, les bibliothèques de l'Institut catholique de Paris souhaitent développer l'offre de recherche bibliographique en ligne, et permettre la recherche fédérée sur les différentes ressources ainsi proposées. De ce point de vue, le choix de l'EAD dans le cadre du projet de mise en ligne du *Guide* n'est pas neutre, puisque c'est un format qui convient bien à la description de fonds spéciaux, et que les outils bibliographiques que la bibliothèque veut mettre en ligne concernent ces fonds spéciaux. Les inventaires et catalogues décrivant ces fonds pourront, comme on l'a vu, être exploités par le biais de PLEADE, qui permet la recherche fédérée dans les instruments déposés sur la plateforme.

À terme, plusieurs types de développement sont envisageables : ajout de services aux lecteurs, croisement des recherches avec le catalogue, ou encore, basculement vers le monde des archives ouvertes.

2.2. Archives ouvertes en sciences religieuses

2.2.1. La notion d'archives ouvertes (AO)

⁹⁰ Clément ARSENAULT, François-Xavier PARÉ. « Les portails de bibliothèque : nouvelles fonctionnalités, nouveaux défis », *Argus*, vol. 34, n°2, automne 2005.

L'expression « archives ouvertes » recouvre des réalités diverses, qui se fondent cependant sur des principes communs. On peut citer pour expliciter cette notion la définition que l'INIST donne pour « archive ouverte » : « le terme archive ouverte désigne un réservoir où sont déposées des données issues de la recherche scientifique et de l'enseignement et dont l'accès se veut ouvert c'est-à-dire sans barrière. Cette ouverture est rendue possible par l'utilisation de protocoles communs qui facilitent l'accessibilité de contenus provenant de plusieurs entrepôts maintenus par différents [fournisseurs de données](#) »⁹¹.

On retrouve les principaux éléments de cette définition dans la description en quatre points que Thierry Chanier fait du « paradigme des archives ouvertes »⁹² :

- « un espace réticulaire relié à Internet [...] Dans cet espace, on distinguera des serveurs ayant pour fonction principale de servir de bases de dépôts (*data repositories*) et des serveurs orientés vers la collecte ([...] « *data harvester* ») et la diffusion d'informations sur ces bases ».
- « un ensemble de liens contractuels [...] ayant pour objectifs principaux de garantir un accès libre et gratuit aux documents, leur non-utilisation commerciale et le respect de leurs auteurs » : on retrouve ici exactement la même logique qui a présidé au développement des logiciels libres.
- « un protocole de communication sur réseaux [on pense au protocole OAI-PMH⁹³ notamment] associé à des schémas descriptifs normalisés [les formats de métadonnées] ».
- « une chaîne de logiciels libres et de standards qui servent de référence ».

Une archive ouverte, c'est donc un *réservoir de données* lié à un *réseau* (Internet) offrant le *libre accès* à ces données grâce à des *protocoles* et des *standards*.

⁹¹ Pages « Open access ». In : INSTITUT NATIONAL POUR L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Site de l'INIST* [en ligne]. Disponible sur : http://www.inist.fr/openaccess/article.php3?id_article=91 (consulté le 14/12/05).

⁹² Thierry CHANIER. *Archives ouvertes et publication scientifique. Comment mettre en place l'accès libre aux résultats de la recherche*. In : *ArchiveSIC*. [en ligne] Disponible sur : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/documents/archives0/00/00/14/86/sic_00001486_00/sic_00001486.pdf (consulté le 20/12/05).

⁹³ *Open Archive Initiative – Protocol for Metadata Harvesting*. Voir pour plus d'informations le site de l'*Open Archive Initiative* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.openarchives.org> (consulté le 20/12/05).

2.2.2. Les origines des archives ouvertes

Le mouvement des archives ouvertes est né dans la communauté des chercheurs en sciences, notamment les physiciens. Pour ces chercheurs, il s'agissait d'abord d'accélérer la diffusion des résultats de la recherche. C'est ce que souligne Jean-Michel Salaün, qui mentionne aussi l'importance du facteur économique : « optimiser la circulation des connaissances », c'est aussi l'optimiser du point de vue budgétaire⁹⁴.

J.-M. Salaün distingue deux autres origines au mouvement des archives ouvertes :

- d'une part, la modification des rapports entre bibliothèques et éditeurs : ceux-ci, par l'intermédiaire de stratégies comme le « *big deal* », ont acquis un pouvoir démesuré, et dépouillé les bibliothèques de leur capacité à construire elles-mêmes leurs collections. Dans ce contexte, les bibliothèques se doivent de réagir et de participer à la construction d'un nouveau modèle de diffusion du savoir scientifique. Elles s'y attellent en développant des initiatives comme SPARC⁹⁵, groupe de pression qui rassemble des bibliothèques de recherche militant en faveur du libre accès.

- d'autre part, l'évolution des politiques scientifiques au niveau mondial. La déclaration de Berlin (2003)⁹⁶, qui illustre cette évolution, rend compte d'une volonté nouvelle d'imposer le libre accès à la recherche non seulement pour les chercheurs, mais aussi pour les citoyens, afin de rendre possible le libre débat à propos de la recherche. Cette politique se concrétise par la création d'archives ouvertes institutionnelles, dans lesquels les chercheurs de l'institution doivent déposer leurs travaux.

2.2.3. Archives ouvertes et bibliothèques

⁹⁴ Jean-Michel SALAÛN. « Libre accès aux ressources scientifiques et place des bibliothèques ». *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 49 n°6. Paris : 2004.

⁹⁵ *Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition*. Plus de détails sur le *Site de SPARC* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.arl.org/sparc> (consulté le 14/12/05).

⁹⁶ La traduction française de la déclaration de Berlin est disponible sur le site de l'INIST : dans les pages « Open access ». In : INSTITUT NATIONAL POUR L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Site de l'INIST* [en ligne]. Disponible sur : http://www.inist.fr/openaccess/article.php3?id_article=38 (consulté le 14/12/05).

Compte tenu de ses origines, le mouvement des archives ouvertes a d'abord concerné essentiellement des articles scientifiques, publiés dans des archives destinées aux chercheurs. Mais les archives ouvertes concernent aussi directement les bibliothèques : Jean-Michel Salaün rappelle que le principe fondamental des archives ouvertes, le libre accès, est au cœur même des missions des bibliothèques : « Depuis toujours, en effet, les bibliothèques ont eu pour mission de proposer à leurs lecteurs une collection de documents accessibles »⁹⁷. De fait, bibliothèques et archives ouvertes ont les mêmes objectifs : faciliter la diffusion (c'est le versant « libre accès », contenu dans l'adjectif « ouvert ») et l'archivage (qui peut prendre la forme d'un auto-archivage par les chercheurs).

De plus, tous les documents numériques peuvent aujourd'hui être publiés dans des archives ouvertes : la littérature grise, bien sûr, mais aussi des ouvrages numérisés (Gabriel Gallezot recense *Gallica* parmi les archives ouvertes françaises)⁹⁸, notices bibliographiques, *etc.*

Les bibliothèques ont donc toute légitimité pour s'intégrer dans le mouvement des archives ouvertes. C'est même pour elles une obligation, car le développement du libre accès en dehors de leur sphère d'influence leur fait courir le risque d'être évincées du circuit de diffusion du travail scientifique. Elles doivent donc recentrer leur action et « participer à la construction du nouveau modèle de publication »⁹⁹.

2.2.4. Archives ouvertes dans les bibliothèques de l'ICP

Le projet de mise en ligne du *Guide bibliographique des sciences religieuses*, on l'a dit, constitue une étape exploratoire avant le développement d'un portail documentaire dans les bibliothèques de l'Institut catholique de Paris. Il pourrait aussi être à l'origine d'un portail des archives ouvertes en sciences religieuses créé et maintenu par ces bibliothèques. En effet, la solution retenue

⁹⁷ Jean-Michel SALAÜN. *Art. cit.*

⁹⁸ Gabriel GALLEZOT. « Le Libre accès : partager les résultats de la recherche ». In : *Colloque international : l'information numérique et les enjeux de la société de l'information*. Tunis : 14-16 avril 2005. [en ligne]. Disponible sur : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/documents/archives0/00/00/14/16/sic_00001416_01/sic_00001416.pdf (consulté le 14/12/05).

⁹⁹ Jean-Michel SALAÜN. *Art. cit.*

pour le *Guide* autorise ce type de développement, la plateforme de publication PLEADE pouvant héberger un entrepôt OAI.

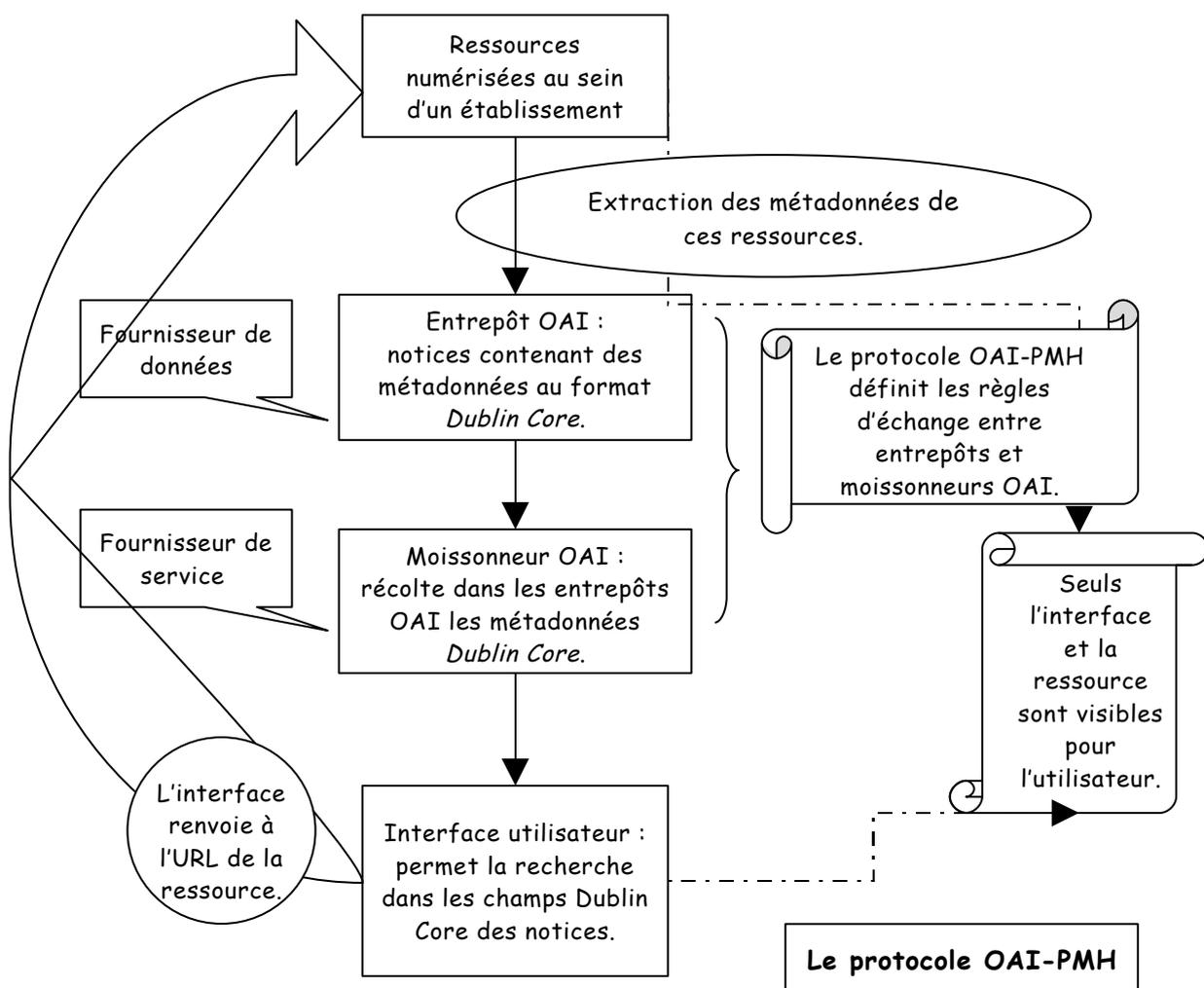
2.2.4.1. Qu'est-ce que le protocole OAI-PMH ?

L'initiative pour les archives ouvertes (*Open Archives Initiative* ou OAI) est une organisation internationale, qui a pour vocation de développer et d'encourager l'utilisation de standards interopérables pour le partage de métadonnées, la diffusion et la publication de données dans des archives ouvertes¹⁰⁰. L'une de ses principales réalisations est le protocole OAI-PMH (*Protocol for Metadata Harvesting* ou protocole pour le moissonnage des métadonnées). L'objectif du protocole OAI-PMH est de permettre l'échange de métadonnées relatives à des ressources numériques entre deux types d'acteurs : les fournisseurs de données (*data providers* ou DP) et les fournisseurs de service (*service providers* ou SP). Le protocole fonctionne sur le principe suivant : permettre l'interrogation *via* une seule interface (proposée par un fournisseur de services) d'un grand nombre de notices simples (réalisées au format *Dublin Core* simple¹⁰¹) relatives à des ressources numériques dispersées dans différents entrepôts (*repositories*, gérés par les fournisseurs de données). L'accès à ces ressources est possible à partir des notices au format *Dublin Core* par des liens hypertextes.

Le schéma ci-dessous résume ce principe de fonctionnement :

¹⁰⁰ L'OAI dispose de son propre site : OPEN ARCHIVES INITIATIVE. *Site de l'OAI* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.openarchives.org/> (consulté le 15/12/05). On trouvera d'autres informations sur : « OAI-PMH Tutorial ». In : OPEN ARCHIVES FORUM *Site de l'Open Archives Forum* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.oaforum.org/tutorial/> (consulté le 15/12/05).

¹⁰¹ Le *Dublin Core* est un format de métadonnées simple, qui sert de plus petit commun dénominateur pour l'échange de métadonnées. Pour plus d'informations, voir : DUBLIN CORE METADATA INITIATIVE. *Site de la DCMI* [en ligne]. Disponible sur : <http://dublincore.org/> (consulté le 15/12/05).



2.2.4.2. Un entrepôt OAI pour les bibliothèques de l'ICP ?

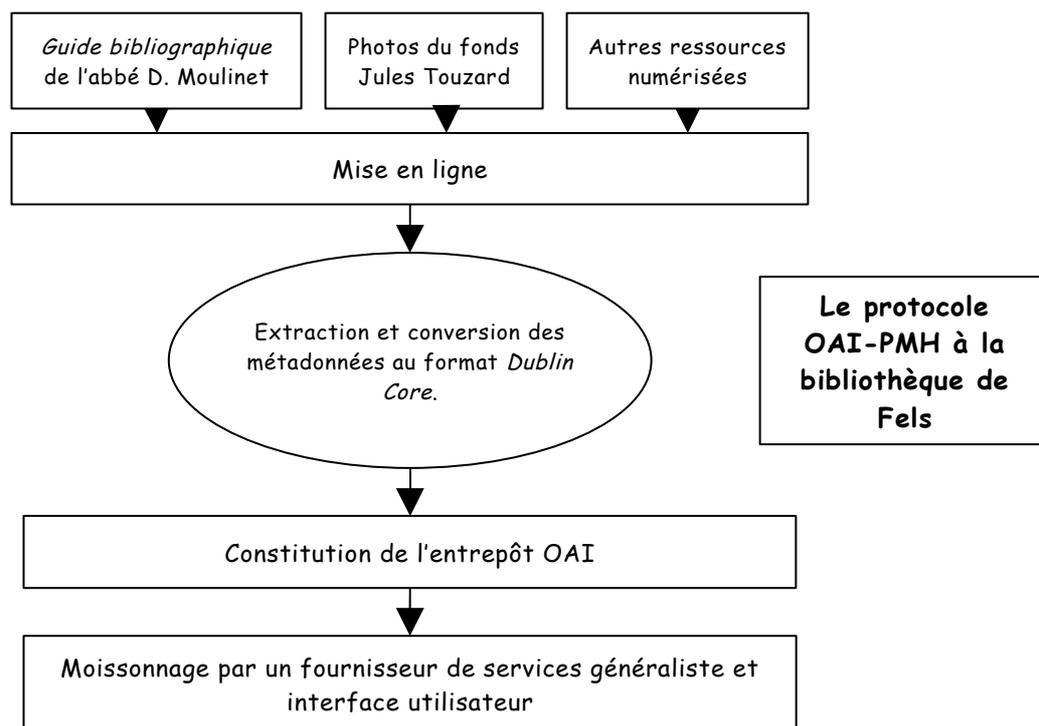
Dans le cadre du seul projet de mise en ligne du *Guide* de l'abbé Moulinet, la construction d'un entrepôt OAI présente peu d'intérêts. En effet :

- soit on verse dans l'entrepôt OAI l'ensemble des 4 500 notices contenues dans le *Guide* : dans ce cas, seules les notices se rapportant à des documents accessibles en ligne pointeront vers une ressource ; les autres ne renverront qu'à elles-mêmes, avec tout de même le passage d'un format pauvre (le *Dublin Core*, dans l'entrepôt OAI) à un format plus riche (l'EAD, dans la version originale). Le seul avantage de cette manipulation serait de rendre les notices plus visibles, par l'intermédiaire de fournisseurs de services généralistes comme *OAIster*¹⁰², mais sous une forme appauvrie.
- Soit on verse dans l'entrepôt OAI la seule notice du *Guide bibliographique* : l'entrepôt aura alors très peu de contenu et d'intérêt.

Le déploiement d'un entrepôt OAI prendra tout son sens lorsque d'autres ressources numériques seront mises en ligne par la bibliothèque de Fels et les autres bibliothèques de l'Institut. On pense par exemple à la collection de photographies relative au père Jules Touzard, déjà numérisées grâce à une collaboration avec les Archives départementales de la Manche. Ces photographies une fois décrites en EAD et publiées dans PLEADE et Navimages, les métadonnées qui les concernent pourront, comme celles du *Guide*, être versées dans l'entrepôt OAI de PLEADE.

Le principe est le suivant :

¹⁰² UNIVERSITY OF MICHIGAN DIGITAL LIBRARY PRODUCTION SERVICE. *OAIster* [en ligne]. Disponible sur : <http://oaister.umdl.umich.edu/o/oaister/> (consulté le 15/12/05).



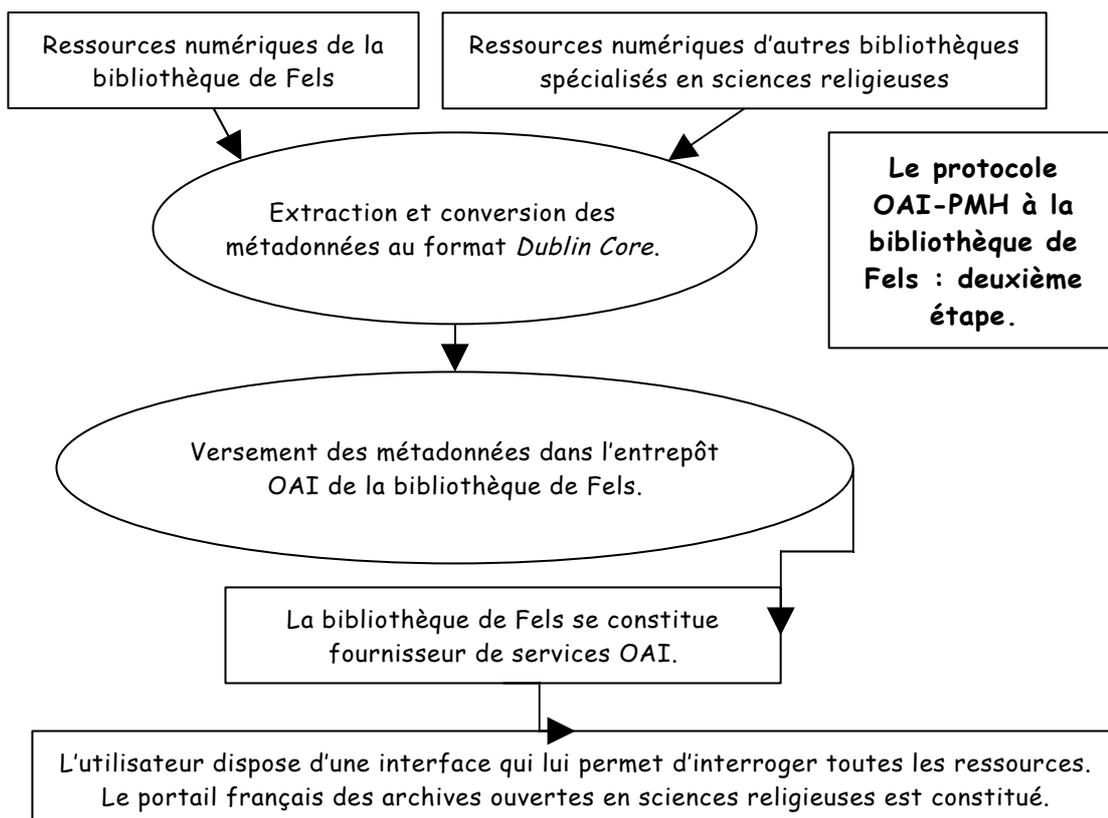
Ce mécanisme pourra être répété pour toutes les ressources numériques que l'on pourra décrire en EAD et publier dans PLEADE. Les documents EAD dont les métadonnées seront déposées dans l'entrepôt OAI seront dès lors beaucoup plus visibles. L'entrepôt OAI des bibliothèques de l'ICP pourra dès lors être considéré comme une archive ouverte en sciences religieuses.

2.2.4.3. Des perspectives à long terme

Une deuxième étape est envisageable à plus long terme : les bibliothèques de l'ICP pourraient collecter les métadonnées de ressources

numériques en sciences religieuses publiées par d'autres bibliothèques (notamment les bibliothèques des autres universités catholiques françaises) et les rendre visibles sur une seule interface. Cela impliquerait que les bibliothèques de l'ICP ne gèrent plus seulement un entrepôt OAI, mais deviennent aussi des fournisseurs de services.

Ce possible développement est résumé dans le schéma ci-dessous :



Ce projet ne pourra pas s'inscrire dans le cadre technique que nous avons défini jusqu'à présent : PLEADE en effet peut générer un entrepôt OAI, mais le passage

au statut de fournisseur de services impliquerait de nouveaux investissements techniques.

Nous évoquons cette possibilité de façon très théorique, afin de montrer les possibilités offertes par les technologies et les standards développés par le mouvement des archives ouvertes.

Conclusion

Le *Guide bibliographique des sciences religieuses* est un cas particulier, mais il est l'occasion de prendre la mesure des implications d'un projet de mise en ligne apparemment très simple. Notre étude a mis en évidence quelques points saillants. Premièrement, sur le plan juridique, il apparaît absolument nécessaire pour une bibliothèque, avant d'envisager la mise en ligne d'un ouvrage quel qu'il soit, de négocier avec les détenteurs des droits une cession de ceux-ci. Le contrat est la procédure normale pour conclure ces négociations. Ce principe est d'autant plus important qu'on assiste à un durcissement de la législation en matière de droits d'auteur. Le droit de la propriété intellectuelle est un terrain mouvant, dont les évolutions concernent directement les acteurs culturels que sont les bibliothèques.

Deuxièmement, sur le plan technique, le manque de moyens et le manque de compétences en informatique (qui entraînent le recours obligatoire à un prestataire extérieur), à la bibliothèque de Fels comme dans d'autres établissements, sont des difficultés importantes. Dans ces conditions, une réflexion approfondie s'impose en amont, afin de déterminer les exigences de la bibliothèque dans le cadre du projet, et les développements futurs qu'elle peut envisager. Les choix techniques en effet doivent être effectués en songeant à l'avenir, même si, en matière de technologie numérique, la « course à la nouveauté [...] n'est pas favorable aux projets à long terme »¹⁰³. Le recours à des standards est toutefois un moyen de se prémunir contre les modifications trop rapides des formats. L'utilisation de ces standards est donc un impératif, d'autant plus que « communiquer à l'échelle de la planète exige de s'accorder sur [des] systèmes cohérents et compatibles si on ne veut pas construire une tour de Babel numérique. Le préalable à la communication numérique est donc la normalisation »¹⁰⁴ : les standards garantissent

¹⁰³ Marie-Anne CHABIN. « Exigences numériques et besoins documentaires ». *SOLARIS*, dossier n° 06. « Normes et documents numériques: quels changements ? ». Décembre 1999 - janvier 2000. [en ligne] Disponible sur <http://biblio-fr.info.unicaen.fr/bnum/jelec/Solaris/d06/6chabin.html> (le 14/12/05)

¹⁰⁴ *Ibid.*

l'interopérabilité. Le souci de l'avenir suppose aussi que l'on s'interroge sur la « qualité et la stabilité des outils »¹⁰⁵.

Enfin, il faut tenir compte du fait qu'un projet de mise en ligne n'est pas une initiative isolée et ponctuelle : il témoigne d'une volonté de la part de l'établissement d'entrer pleinement dans l'ère numérique, ce qui suppose la définition de nouveaux objectifs. Le développement des archives ouvertes, on l'a vu, s'impose aux bibliothèques, et de ce fait, la création d'une archive ouverte paraît pour une bibliothèque universitaire un objectif raisonnable. Bon nombre de bibliothèques, d'ailleurs, s'engagent en ce sens et développent des entrepôts de littérature grise¹⁰⁶.

Cette évolution, qui paraît à l'heure actuelle inévitable, suscite un certain nombre d'interrogations : c'est le rôle même des bibliothèques, leur place dans la chaîne de diffusion du savoir qui est remise en question. Les chercheurs en sciences de l'information réfléchissent sur ce point, et ouvrent des perspectives intéressantes. Marie-Anne Chabin souligne que « la transversalité du numérique et le poids qu'il donne aux normes techniques dans la production et le traitement scientifique des documents contribuent à gommer les distinctions traditionnelles entre l'imprimé et le manuscrit, entre le « document d'archives » unique et original et le « document de documentation » multiple et non original. [...] La convergence technologique s'accompagnera nécessairement d'une convergence des métiers, quitte à voir se développer demain d'autres spécialisations »¹⁰⁷. Ce constat d'un rapprochement des métiers de l'information et de la documentation est partagé par beaucoup : il a même fait l'objet très récemment d'un dossier du *Bulletin des bibliothèques de France*¹⁰⁸.

De son côté, Jean-Michel Salaün, dans un article sur les bibliothèques électroniques, invite ses lecteurs « à ne plus raisonner, au moins pour un temps, simplement comme une bibliothèque, mais à prendre en compte également les possibilités éditoriales »¹⁰⁹. Cette vision du changement est plus radicale encore, mais elle se traduit déjà dans les faits : les bibliothèques universitaires deviennent

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ On pense notamment à « Cyberthèses », plateforme pour la publication des thèses en ligne à l'université Lyon 2, et à toutes les initiatives du même type.

¹⁰⁷ Marie-Anne CHABIN. *Art. cit.*

¹⁰⁸ *Bulletin des bibliothèques de France*. « Un métier, dix métiers », t. 50, n°5. Paris : 2005.

¹⁰⁹ Jean-Michel SALAÜN. « Peut-on préciser les contours d'une bibliothèque électronique ? ». In : Gérard DUPOIRIER. *Les Bibliothèques numériques*. Paris : Hermès Science Publications, 1999.

des éditeurs de littérature grise, puisqu'elles publient de plus en plus souvent en ligne des thèses et des mémoires d'étudiants, des cours, *etc.* Ce nouveau positionnement n'est pas encore cependant accepté par tous : les réticences viennent aussi bien des producteurs, qui ne considèrent pas les bibliothèques comme des éditeurs valables, que des éditeurs traditionnels, et des bibliothécaires eux-mêmes.

Bibliographie

MOULINET Daniel. *Guide bibliographique des sciences religieuses.* Paris : Salvator, 2000.

NUMÉRISATION ET BIBLIOTHÈQUES

BELISLE Claire. *La lecture numérique : réalités, enjeux et perspectives.* Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2004.

CHABIN Marie-Anne. « Exigences numériques et besoins documentaires ». *SOLARIS*, dossier n° 06. « Normes et documents numériques: quels changements ? ». Décembre 1999 - janvier 2000. [en ligne] Disponible sur <http://biblio-fr.info.unicaen.fr/bnum/jelec/Solaris/d06/6chabin.html> (le 14/12/05).

DUPOIRIER Gérard. *Les Bibliothèques numériques.* Paris : Hermès Science Publications, 1999.

DEVELOTTE Christine, POTHIER Maguy. *La notion de ressources à l'heure du numérique.* Lyon : ENS Editions, 2004. 152 p. ; 21 cm. (Notions en questions ; 8).

JACQUESSON Alain. *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux.* Paris : Cercle de la librairie, 1999.

PAPY Fabrice (sous la dir. de). *Les Bibliothèques numériques.* Paris : Hermès Science Publications : Lavoisier, 2005. 220 p.

LE DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE ET LES DOCUMENTS NUMÉRIQUES

Bulletin des bibliothèques de France. « Liberté de l'information », t. 49, n°6. Paris : 2004.

Code de la Propriété Intellectuelle. Disponible sur *Légifrance* [en ligne] : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimplePartieCode?commun=CPROI N&code=CPROINTL.rcv> (le 5/10/05).

Multitudes, n°5 : « Propriété intellectuelle. Logiciels libres. Des subjectivités de l'Internet. ». Mai 2001. [en ligne] Disponible sur : http://multitudes.samizdat.net/rubrique.php3?id_rubrique=8 (consulté le 20/10/05).

Site de l'Open Source Initiative [en ligne]. Disponible sur : <http://www.opensource.org/index.php> (consulté le 21/10/05).

Site des Creative Commons [en ligne]. Disponible sur : <http://fr.creativecommons.org/index.htm> (consulté le 21/10/05).

Site du projet GNU en français [en ligne]. Disponible sur : <http://www.gnu.org/home.fr.html> (consulté le 21/10/05).

ACIM, AAF, ABF, ADBDP, ADBGV, ADBU, ADDBS, AIBM - groupe français, ADDNB, FFCB : INTERASSOCIATION ARCHIVISTES BIBLIOTHÉCAIRES DOCUMENTALISTES. *Site de l'interassociation archivistes bibliothécaires documentalistes* [en ligne]. Disponible sur : <http://droिताuteur.levillage.org/spip/> (consulté le 8/11/05).

ACIM, AAF, ABF, ADBDP, ADBGV, ADBU, ADDBS, AIBM - groupe français, ADDNB, FFCB : INTERASSOCIATION ARCHIVISTES BIBLIOTHÉCAIRES DOCUMENTALISTES. « Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information : pour une solution équilibrée », juin 2004. In : *Site de l'ADBS* [en ligne]. Disponible sur : http://www.adbs.fr/site/publications/droit_info/solution-equilibree.pdf (consulté le 9/11/05).

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION (ADBS). *Site de l'ADBS* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.adbs.fr/site/> (consulté le 9/11/05).

BATTISTI Michèle. « La transposition de la directive sur l'harmonisation du droit d'auteur ». In : *Actualité de droit de l'information* n°23 et 24. Paris : ADBS, mars-avril 2002.

BATTISTI Michèle. « La transposition de la directive européenne sur le droit d'auteur ». In : *Congrès de l'International Association of Law Library*. Fiesole (Italie), 5 septembre 2005. [en ligne] Disponible sur le *Site de l'ADBS* à l'adresse : http://www.adbs.fr/site/publications/droit_info/IALL.php (consulté le 8/11/05).

BATTISTI Michèle et LAHARY Dominique. « La notion de zone grise ». In : *Actualité du droit de l'information*, n°59, juin 2005 [en ligne]. Disponible sur : http://www.adbs.fr/site/publications/droit_info/rapportstasse.php (consulté le 9/11/05).

DE GAULLE Louis, GOUGE Emmanuel, KRUGER Hervé, et alii. *Droit d'auteur et droits voisins. Juridique, fiscal, social.* Levallois (92) : Editions Francis Lefebvre, 1996.

DELHAYE Marlène et MORIN Nicolas. *BiblioAcid* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.biblioacid.org/> (consulté le 9/11/05).

DUSOLLIER Séverine, POULLET Yves, BUYDENS Mireille. *Droit d'auteur et accès à l'information dans l'environnement numérique : étude réalisée pour l'UNESCO*. In : UNESCO, *Congrès INFOéthique*, 13-15 novembre 2000, Paris. [en ligne] Disponible sur : http://webworld.unesco.org/infoethics2000/documents/study_poulet.rtf (consulté le 19/10/05)

FARCHY Joëlle, RALLET Alain (dossier coordonné par). *Réseaux*. « Droit d'auteur et numérique », vol. 19, n° 110. Paris : France Télécom R&D : Hermès Science Publications, 2001.

FROCHOT Didier, MOLINARO Fabrice. *DEFIDOC : Dossier spécial : « Libre »* [en ligne]. Disponible sur : http://www.defidoc.com/publications/dossierspecial_libre.htm (consulté le 21/10/05).

GAME Valérie. « Approche du droit de la propriété littéraire et artistique ». Support de cours pour le stage « Aspects juridiques de la numérisation en bibliothèque », Paris, Bibliothèque nationale de France, 6 et 13 octobre 2005. Document diffusé auprès des stagiaires.

GEIGER Christophe. *Droit d'auteur et droit du public à l'information*. Paris : Litec ; IRPI, 2004.

LE CROSNIER Hervé. « Les droits de la propriété intellectuelle sont en danger ». In : *Site de VECAM* [en ligne], disponible sur : http://www.vecam.org/article.php3?id_article=437 (consulté le 8/11/05).

LESNÉ Alain. « Qu'est-ce que l'Open Source ? ». In : *Site d'IDEALX* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.idealx.org/dossier/oss/OpenSource.fr.html#s5> (consulté le 21/10/05).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DIRECTION DE LA TECHNOLOGIE. *Educnet : Légamédia (Veille juridique)*. [en ligne] Disponible sur <http://www.educnet.education.fr/juri/default.htm> (le 5/10/05).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION. *Site du ministère de la culture* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr> (consulté le 8/11/05).

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. *Site de l'OMPI* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.wipo.int/treaties/fr/> (consulté le 8/11/05).

PEREZ Pierre, JOCQUEL Grégoire, GILOT Jean-François, AMBLARD Philippe. *Guide pratique du droit d'auteur sur Internet*. [en ligne] Disponible sur <http://www.educnet.education.fr/juri/droitauteur/droitauteursurInternet2.pdf> (le 5/10/05).

SALAÜN Jean-Michel. « Bibliothèques numériques et Google Print ». Article pour la revue *Regard sur l'actualité*. Paris : La Documentation française, décembre 2005. Texte non révisé par l'éditeur, disponible sur @*rchiveSIC* [en ligne] : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/documents/archives0/00/00/15/76/sic_00001576_01/sic_00001576.pdf (consulté le 8/11/05).

STASSE François. « Rapport au ministre de la culture et de la communication sur l'accès aux œuvres numériques conservées par les bibliothèques publiques », avril 2005. In : **ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION (ADBU).** *Site de l'ADBU* [en ligne]. Disponible sur : <http://www-sv.cict.fr/adbu/RapportStasse.doc> (consulté le 9/11/05).

STUDER Matthias. *Culture du don dans le logiciel libre*. [en ligne] Disponible sur : http://hacker.nabix.net/article/fr/cultdon_1_0.pdf ou sur <http://www.adullact.org/IMG/pdf/doc-191.pdf> (consultés le 20/10/2005)

UNION EUROPÉENNE, OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Site EUR-Lex, le portail d'accès au droit de l'Union européenne* [en ligne]. Disponible sur : <http://europa.eu.int/eur-lex/fr/index.html> (consulté le 8/11/05).

VIVANT Michel, MAFFRE-BAUGÉ Agnès. *Internet et la propriété intellectuelle : le droit, l'information et les réseaux*. Paris : Institut français des relations internationales : diff. la Documentation française, 2002. (Coll. Les notes de l'IFRI n°42).

PROBLÉMATIQUES TECHNIQUES RELATIVES À LA MISE EN LIGNE DU *GUIDE*

BlogOKat : Documentation, technologies de l'information, internet, etc. [en ligne]. Disponible sur : <http://blogokat.canalblog.com/> (consulté le 22/11/05).

XML

CHAZALON Grégory, LEMOINE Joséphine. « Les schémas XML ». [en ligne] Disponible sur : http://zuse.esnig.cifom.ch/intranet/SpecSchema/xschema.htm#_Toc504748110 (consulté le 21/11/05).

MICHARD Alain. *XML. Langage et applications.* Paris : Eyrolles, 1999.

PIXWARE. *Site de XMLmind* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.xmlmind.com> (consulté le 20/12/05).

RUSTY HAROLD Elliott, MEANS W. Scott. *XML in a nutshell. Manuel de référence.* 2e éd. Paris : O'Reilly, 2002.

WORLD WIDE WEB CONSORTIUM. Page « *eXtensible Markup Language* ». In : *Site du W3C.* [en ligne] Disponible sur : <http://www.w3.org/XML/> (consulté le 18/11/05).

BIBLIOML

ASSOCIATION POUR LA DOCUMENTATION NUMÉRIQUE EN XML. *Wiki de l'ADNX* [en ligne]. Disponible sur : <http://vernier.gamsau.archi.fr:8080/JSPWiki/Wiki.jsp?page=BiblioML> (consulté le 21/11/05).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. MISSION DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Site officiel de BiblioML* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.biblioml.org/> (consulté le 21/11/05).

MODS

LIBRARY OF CONGRESS NETWORK DEVELOPMENT AND MARC STANDARDS OFFICE. *Site officiel de MODS* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.loc.gov/standards/mods/> (consulté le 21/11/05).

MCCALLUM Sally H. « An introduction to the Metadata Object Description Schema (MODS) ». In : *Library Hi Tech*, vol. 22, Nr 1, 2004, pp. 82-88. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.emeraldinsight.com/Insight/viewContentItem.do?contentType=Article&contentId=861407> (consulté le 21/11/05).

TEI

CONSORTIUM TEI. *Site du Consortium TEI* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.tei-c.org> (consulté le 21/11/05).

GUTENBERG (GROUPE FRANCOPHONE DES UTILISATEURS DE TEX. *Cahiers GUTenberg* 24 : « TEI : Text Encoding Initiative », juin 1996. [en ligne].

Disponible sur : <http://www.gutenberg.eu.org/publications/cahiers/50-cahiers24.html> (consulté le 22/11/05).

LOISEAU Sylvain. « Les standards : autour d'XML et de la TEI », 2002. In : *Texte ! Textes et cultures. Revue électronique*, rubrique « Corpus et trucs ». (en ligne]. Disponible sur : <http://www.revue-texto.net/Corpus/Corpus.html> (consulté le 22/11/05).

POUPEAU Gautier. *Les Petites Cases.net : fourre-tout personnel virtuel*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.lespetitescases.net/index.php> (consulté le 22/11/05).

ROMARY Laurent, HUDRISIER Henri. « TEI : *Text Encoding Initiative* ». In : **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE.** *Site de la Délégation générale à la langue française*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/riofil/tei.htm> (consulté le 22/11/05).

EAD ET LA DESCRIPTION ARCHIVISTIQUE

ASSOCIATION POUR LA DOCUMENTATION NUMÉRIQUE EN XML. *Site de SDX*. [en ligne] Disponible sur : <http://adnx.org/sdx/> (consulté le 12/12/05).

CARINI Peter, SHEPHERD Kelcy. « The MARC standard and encoded archival description ». In : *Library Hi Tech*, vol. 22, Nr 1, 2004, pp. 18-27. [en ligne] Disponible sur : <http://www.emeraldinsight.com/Insight/viewContentItem.do?contentType=Article&contentId=861401> (consulté le 30/11/05)

CHARTRON Ghislaine. « [La DTD EAD dans les archives et les bibliothèques](#) ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 48, n°2, p.112-14. Paris : 2003.

CLAVAUD Florence. *Guide pour la mise en œuvre de la DTD EAD 2002 au Centre historique des archives nationales (CHAN) (version 4 pour le Web, octobre 2004)*. In : *Site des archives nationales* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/infopro/fr/> (consulté le 12/12/05).

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. *Site des Archives de France*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.archivesdefrance.gouv.fr/> (consulté le 2/12/05).

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. *Bulletin d'information francophone sur l'EAD*. In : **DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE.** *Site des Archives de France*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/publications/DAFbuldtd.htm> (le 14/12/05).

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, AJLSM. *Site de Navimages* [en ligne] Disponible sur : <http://sdx.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gpl/navimages/> (consulté le 15/12/05).

LIBRARY OF CONGRESS NETWORK DEVELOPMENT AND MARC STANDARDS OFFICE. *Site officiel de l'EAD* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.loc.gov/ead/> (consulté le 21/11/05).

PITTI Daniel V., DUFF Wendy M. *Encoded Archival Description on the Internet*. New York ; London ; Oxford : The Haworth Information Press, 2001, pp. 61-74.

PLAZANNET Fabien. « Le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. La conversion rétrospective ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 48, n°5. Paris : 2003.

PLEADE, AJLSM, ANAPHORE. *Site de PLEADE*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.pleade.org/> (consulté le 12/12/05).

RESEARCH LIBRARIES GROUP. *Site de RLG*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.rlg.org/> (consulté le 13/12/05).

SOCIETY OF AMERICAN ARCHIVISTS (traduit de l'anglais par le groupe AFNOR CG46/CN357/GE3). *Description archivistique encodée. Dictionnaire des balises*. [en ligne] Disponible sur : http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/EAD%202002_Comp let_20040930.pdf (consulté le 2/12/05).

VALORISER LE *GUIDE*

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE EN LIGNE EN SCIENCES RELIGIEUSES : OUTILS POUR LA CONSTITUTION D'UN PANORAMA

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. « Les Signets de la BnF ». In : *Site de la BnF* [en ligne]. Disponible sur : <http://signets.bnf.fr/> (consulté le 14/11/05).

BIBLIOTHEQUES DE L'UQAM. « Ressources disponibles à la bibliothèque et dans Internet. Sciences religieuses ». *Site des bibliothèques de l'UQAM* [en ligne]. Disponible sur : http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/thematiques/Sc_religieuses/index.html (consulté le 14/11/05).

GALE RESEARCH INC. *Gale directory of databases*. Detroit ; New York ; Toronto : Gale research, 1993-.

THOMSON CORPORATION. « Dialog Bluesheets. Databases by subject category ». In : *Site de Thomson Dialog* [en ligne]. Disponible sur : <http://library.dialog.com/bluesheets/html/bls.html> (consulté le 14/11/05)

PORTAILS DOCUMENTAIRES

ARSENAULT Clément, PARÉ François-Xavier. « Les portails de bibliothèque : nouvelles fonctionnalités, nouveaux défis », *Argus*, vol. 34, n°2, automne 2005.

ARCHIVES OUVERTES

« OAI-PMH Tutorial ». In : *Open Archives Forum*. [en ligne] Disponible sur : <http://www.oaforum.org/tutorial/> (consulté le 15/12/05).

AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. « La documentation électronique... ». *Arabesques Abes* n°39. Montpellier : ABES, juillet – août – septembre 2005.

AUBRY Christine, JANIK Joanna (sous la dir. de). *Archives Ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*. Paris : ADBS, 2005. (Collection Sciences et techniques de l'information).

BERMÈS Emmanuelle. *OAI Open Archive Initiative*. Présentation Power Point pour la journée d'information AFNOR CG46, 7 juin 2005. [en ligne] Disponible sur <http://www.bnf.fr/pages/infopro/journeespro/pdf/AFNOR2005/OAI.pdf> (le 19/09/05).

CASTELLI Donatella. *Open archive solutions to traditional archive / library cooperation*. Présentation Power Point pour la 32e conférence générale annuelle LIBER. Rome : 17-21 juin 2003. [en ligne] Disponible sur : <http://www.enssib.fr/divers/liber/Castelli2Liber190603.ppt> (le 15/09/05).

FOULONNEAU Muriel, pour la Mission de la Recherche et de la Technologie du Ministère de la Culture et de la Communication et le Projet européen MINERVA. *Collaborer pour de nouveaux services culturels en ligne le protocole OAI : protocole de collecte de métadonnées de l'Initiative des Archives Ouvertes*. Paris : Relais Culture Europe, 2004. [en ligne] Disponible sur : http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/technique/documents/guide_oai.pdf (le 14/09/05)

NAWROCKI François. *Le protocole OAI et ses usages en bibliothèque.* Fiche établie par la Direction du Livre et de la lecture du Ministère de la Culture et de la communication. [en ligne] Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/OAI-PMH.htm> (consulté le 14/09/05).

Table des annexes (volume 2)

ANNEXE 1. DÉCOMPTE APPROXIMATIF DU NOMBRE DE RÉFÉRENCES CONTENUES DANS LES FICHIERS WORD DU GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE DE D. MOULINET

ANNEXE 2. L'ÉVOLUTION DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE EN FRANCE : UNE ANALYSE

ANNEXE 3. RÉFÉRENTIEL POUR L'ENCODAGE EN EAD DU GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE DES SCIENCES RELIGIEUSES

ANNEXE 4. EXEMPLE DE NOTICE BIBLIOML

ANNEXE 5. EXEMPLE DE NOTICE MODS TIRÉE DU GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE DES SCIENCES RELIGIEUSES

ANNEXE 6. EXEMPLE DE NOTICE TEI TIRÉE DU GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE DES SCIENCES RELIGIEUSES

ANNEXE 7. EXEMPLE D'ENCODAGE DU GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE DES SCIENCES RELIGIEUSES EN EAD

ANNEXE 8. PANORAMA DES RESSOURCES EN LIGNE OFFRANT DE L'INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE DANS LE DOMAINE DES SCIENCES RELIGIEUSES

ANNEXE 9. LE PROTOCOLE OAI-PMH